



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Services prof. niveau 2 SPICT	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7714-156010/B	Date 2016-02-23
Client Reference No. - N° de référence du client W7714-156010	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-617-29875	
File No. - N° de dossier 617zm.W7714-156010	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-03-14	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Baker, Roxane	Buyer Id - Id de l'acheteur 617zm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1105 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-1207
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG 29 RECEIVING 3701 CARLING AVE DRDC-OTTAWA OTTAWA Ontario K1A0Z4 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division des
services professionnels en informatique
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

DEMANDE DE SOUMISSIONS
POUR UN CONTRAT CONCLU DANS LE CADRE DE L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE
D'APPROVISIONNEMENT (AMA) POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN
INFORMATIQUE CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT)
A.1 ARCHITECTE D'APPLICATIONS/DE LOGICIELS, NIVEAU 3
A.6 PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS, NIVEAU 2
A.6 PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS, NIVEAU 3
POUR
LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
POUR LA DÉFENSE CANADA (RDDC)

Table des matières

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Programme
- 1.3 Compte rendus
- 1.4 Conflit d'intérêts

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignement en période de soumission
- 2.4 Ancien fonctionnaire
- 2.5 Lois applicables
- 2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions
- 2.7 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle
- 2.8 Données volumétriques

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions
- 3.2 Section I : Soumission Technique
- 3.3 Section II : Soumission financière
- 3.4 Section III : Attestations
- 3.5 Section IV : Renseignements supplémentaires

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Évaluation technique
- 4.3 Évaluation financière
- 4.4 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires
- 5.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Capacité financière
- 6.3 Exigences relatives aux marchandises contrôlées

PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 7.1 Exigences
- 7.2 Autorisation de tâche
- 7.3 Garantie des travaux minimums
- 7.4 Clauses et conditions uniformisées
- 7.5 Exigences relatives à la sécurité
- 7.6 Période du contrat
- 7.7 Responsables
- 7.8 Divulgence proactive des contrats conclus avec d’anciens fonctionnaires
- 7.9 Paiement
- 7.10 Instructions relatives à la facturation
- 7.11 Attestations
- 7.12 Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi – Manquement de la part de l’entrepreneur
- 7.13 Matériel protégé par le droit d’auteur
- 7.14 Lois applicables
- 7.15 Ordre de priorité des documents
- 7.16 Contrat de défense
- 7.17 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)
- 7.18 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)
- 7.19 Exigences en matière d’assurances
- 7.20 Programmes des marchandises contrôlées
- 7.21 Limitation de la responsabilité – Gestion de l’information/technologie de l’information
- 7.22 Entrepreneur en coentreprise
- 7.23 Services professionnels – Généralités
- 7.24 Préservation des supports électroniques
- 7.25 Déclarations et garanties
- 7.26 Accès aux biens et aux installations du Canada
- 7.27 Mise en œuvre
- 7.28 Responsabilités relatives au protocole d’identification

Liste des annexes du contrat subséquent :

- Annexe A - Énoncé des travaux
- Annexe B - Base de paiement
- Annexe C - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- Annexe D – Entente de non-divulgence

Liste des documents joints à la Partie 3 (Instructions pour la préparation des soumissions)

- Pièce jointe 3.1 : Formulaire de présentation de la soumission

Liste des documents joints à la Partie 4 (Procédures d’évaluation et méthode de sélection)

- Pièce jointe 4.1 : Formulaire de justification à l’appui de la conformité technique

Solicitation No. – N° de l’invitation

W7714-156010/B

Client Ref. No. – N° de réf. De client

VME

W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur

617ZM

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- Pièce jointe 4.2 : Barème de prix

Liste des documents joints à la Partie 5 (Attestations)

- Pièce jointe 5.1 : Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi – Attestation

Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

**DEMANDE DE SOUMISSIONS
POUR UN CONTRAT CONCLU DANS LE CADRE DE L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE
D'APPROVISIONNEMENT (AMA) POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN
INFORMATIQUE CENTRÉS SUR LES TÂCHES (SPICT)
A.1 ARCHITECTE D'APPLICATIONS/DE LOGICIELS, NIVEAU 3
A.6 PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS, NIVEAU 2
A.6 PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS, NIVEAU 3
POUR
LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
POUR LA DÉFENSE CANADA (RDDC)**

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

Dans le présent document, on énumère les modalités qui s'appliquent à cette demande de soumissions **W7714-156010/B**. Le présent document contient sept parties ainsi que des annexes et des pièces jointes, comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : Renferme une description générale du besoin.

Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : Renferme les instructions, les clauses et les conditions relatives à la demande de soumissions.

Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : Donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission.

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : Décrit la façon dont se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels il faut satisfaire dans la soumission, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection.

Partie 5 Attestations : Renferme les attestations à fournir.

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : Renferme des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre.

Partie 7 Clauses du contrat subséquent : Renferme les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'énoncé des travaux et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

- (a) La présente demande de soumissions vise à répondre au besoin du Ministère de la Défense Nationale, Recherche et Développement pour la Défense Canada (RDDC) (le « **client** ») en matière de SPICT dans le cadre de l'AMA des SPICT.
- (b) Elle vise l'attribution d'un contrat d'une période d'une année, assorti de quatre options irrévocables d'une année(s), qui permettent au Canada de prolonger la durée du contrat.
- (c) Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour en savoir plus sur le filtrage de sécurité du personnel et de l'organisation ainsi que sur les clauses de sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de TPSGC (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- (d) Ce besoin est assujéti aux dispositions de l’Accord sur les marchés publics de l’Organisation mondiale du commerce, de l’Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l’Accord de libre-échange Canada-Chili, de l’Accord de libre-échange entre le Canada et le Pérou, de l’Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l’Accord de libre-échange Canada-Panama et de l’Accord sur le commerce intérieur.
- (e) Le Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi s’applique au présent besoin; voir la Partie 5 – Attestations, la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent, et la pièce jointe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi – Attestation ».
- (f) Seuls les titulaires d’AMA pour des SPICT qui détiennent actuellement un AMA pour des SPICT au palier 2, dans le volet 1 – Services d’Application et dans la région de la Capitale Nationale dans le cadre de la série d’AMA n° EN578-055605 peuvent soumissionner. L’AMA pour des SPICT n° EN578-055605 est incorporé par renvoi et fait partie de la présente demande de soumissions, comme s’il y était formellement reproduit, et est assujéti aux conditions contenues dans la présente demande de soumissions. Les conditions en lettres majuscules qui ne sont pas définies dans la présente demande de soumissions ont le sens qui leur a été donné dans l’AMA pour les SPICT.
- (g) Les titulaires d’AMA invités à soumissionner à titre de coentreprise doivent présenter une soumission à ce titre et ne doivent pas former une autre coentreprise pour soumissionner. Toute coentreprise doit déjà avoir été sélectionnée dans le cadre de l’AMA n° EN578-055605 au moment de la clôture des soumissions pour pouvoir présenter une soumission.
- (h) Pour les demandes de services, les soumissionnaires qui touchent une pension ou une somme forfaitaire se doivent de fournir l’information requise comme il est détaillé à l’article 3 de la partie 2 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont invités à inclure cette information dans le formulaire de présentation de la soumission.
- (i) Ce besoin est assujéti au Programme des marchandises contrôlées. *La Loi sur la production de défense définit les marchandises contrôlées comme certains biens matériels figurant sur la Liste des marchandises d’exportation contrôlée, un règlement pris en vertu de la Loi sur les licences d’exportation et d’importation (LLEI).*
- (j) Les catégories de personnel énumérées ci-dessous doivent être fournies sur demande, conformément à l’Annexe A de l’AMA pour des SPICT.

VOLET 1 – SERVICES D’APPLICATION

CATÉGORIE DE RESSOURCES	NIVEAU D’EXPERTISE	NOMBRE ESTIMATIF DE RESSOURCES REQUISES
A.1. Architecte d’applications et de logiciels Développeur Principal (Manet/Android)	NIVEAU 3	1
A.6. Programmeur / réalisateur de logiciel Programmeur pour les applications de laboratoire	NIVEAU 2	1
A.6. Programmeur / réalisateur de logiciel Ingénieur/Développeur de logiciels et de micrologiciels (Manet/Android)	NIVEAU 3	1
A.6. Programmeur / réalisateur de logiciel Programmeur de logiciels (Manet/EXata Simulation)	NIVEAU 3	1

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

A.6. Programmeur / réalisateur de logiciel Ingénieur pour radio réalisée par logiciel	NIVEAU 3	1
--	----------	---

1.3 Comptes rendus

Après l’attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l’autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Conflit d’intérêts

Dans le cadre de l’exécution du contrat résultant de la présente demande de soumissions, l’entrepreneur aura accès à de l’information et du matériel qui se traduira en le plaçant dans un conflit d’intérêts réel ou perçu ou de conférer un avantage injuste à l’égard de sa participation à d’autres demandes de soumissions futures. En particulier, les services professionnels rendus en vertu de ce contrat subséquent disqualifiera l’entrepreneur, ses entités affiliées, ses employés, agents ou sous-traitants de participer à la future demande de soumissions W7714-145970/B pour le projet de commandement et de contrôle de l’avantage tactique dans le cyberspace (TEC3).

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L’INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- (a) Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d’achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par TPSGC.
- (b) Les soumissionnaires qui présentent une soumission s’engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- (c) Le document 2003 (2015-07-03), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est intégré par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante. En cas de contradiction entre les dispositions de la clause 2003 et celles du présent document, ce sont les dispositions de ce dernier qui prévalent.
- (d) Le paragraphe 3 de l’article 01, Dispositions relatives à l’intégrité – soumission, des Instructions uniformisées 2003, intégré par renvoi ci-dessus, est supprimé en entier et est remplacé par ce qui suit :
 - 3. Liste de noms
 - a. Les soumissionnaires constitués en personne morale ou qui forment une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, ont déjà fourni la liste des noms de toutes les personnes qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du propriétaire, au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d’arrangements en matière d’approvisionnement.
 - b. Ces soumissionnaires doivent immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d’approvisionnement.
- (e) Le paragraphe 5(4) de la clause 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :
 - (i) Supprimer : 60 jours
 - (ii) Insérer : cent quatre-vingts (180) jours

2.2 Présentation des soumissions

- (a) Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de TPSGC au plus tard à la date, à l’heure et à l’adresse de TPSGC indiquées à la page 1 de la demande de soumissions.
- (b) En raison de la nature de la présente demande de soumissions, TPSGC n’acceptera pas les soumissions qui lui sont transmises par télécopieur ou par courrier électronique.

2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

- (a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l’autorité contractante au plus tard 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu’on ne puisse pas y répondre.
- (b) Les soumissionnaires doivent indiquer aussi fidèlement que possible le numéro de l’article de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils devraient également formuler soigneusement chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada d’y répondre de manière précise. Les demandes de renseignements techniques qui revêtent un caractère

Sollicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les articles portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Ancien fonctionnaire

- (a) Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si les réponses aux questions et, selon les cas, les renseignements requis n'ont pas été fournis à la date de fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai imparti pour fournir les renseignements. À défaut de répondre à la demande du Canada et de respecter les exigences dans les délais prescrits, le soumissionnaire verra sa soumission déclarée non recevable.

(b) Définitions

Aux fins de la présente clause, « *ancien fonctionnaire* » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces canadiennes ou un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (i). un individu;
- (ii). un particulier qui s'est constitué en société;
- (iii). une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires;
- (iv). une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

Le terme « *période du paiement forfaitaire* » désigne la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou un autre emploi à la suite de la mise en place de divers programmes de réduction des effectifs de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'indemnité de cessation d'emploi, qui se mesure de façon similaire.

Le terme « *pension* » désigne une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R.C., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R.C., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17; à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3; à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10; à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11; à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5; et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

(c) Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension?
Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir, s’il y a lieu, les renseignements suivants pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension :

- (i). le nom de l’ancien fonctionnaire;
- (ii). la date de cessation d’emploi ou de retraite de la fonction publique.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut d’ancien fonctionnaire touchant une pension du soumissionnaire retenu soit publié dans les rapports de divulgation proactive des contrats, sur les sites Web des ministères, et ce, conformément à l’[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation proactive des marchés](#).

(d) Directive sur le réaménagement des effectifs

Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a touché un paiement forfaitaire conformément aux modalités de la Directive sur le réaménagement des effectifs?
Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

- (i). le nom de l’ancien fonctionnaire;
- (ii). les conditions de l’incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (iii). la date de cessation d’emploi;
- (iv). le montant du paiement forfaitaire;
- (v). le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- (vi). la période du paiement forfaitaire, y compris la date de début, la date de fin et le nombre de semaines;
- (vii). le nombre et le montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d’un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peuvent être payés à un ancien fonctionnaire ayant reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$ (taxes applicables comprises).

2.5 Lois applicables

- (a) Tout contrat subséquent doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

Remarque à l’intention des soumissionnaires : À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent utiliser les lois applicables d’une province ou d’un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n’est effectué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées. **Les soumissionnaires doivent indiquer, dans le**

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

formulaire de présentation des soumissions, la province ou le territoire canadien de leur choix pour tout contrat subséquent.

2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu’ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l’énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions sont invités à fournir des suggestions par écrit à l’autorité contractante nommée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées, à condition qu’elles parviennent à l’autorité contractante conformément à l’article intitulé « Demandes de renseignements en période de soumission ». Le Canada aura le droit d’accepter ou de rejeter n’importe laquelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.7 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

- (a) Le Département de la Défense Nationale, R&D pour la Défense Canada (RDDC) a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l’exécution des travaux prévus par le contrat sera dévolu au Canada.

2.8 Données volumétriques

L’estimation du nombre de jours pour chaque catégorie a été fournie aux soumissionnaires afin de les aider à préparer leurs soumissions. L’inclusion de ces données dans la présente demande de soumissions ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services précisés dans la présente demande de soumissions correspondra à ces données. Elles sont fournies à titre d’information seulement.

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

(a) Copies de la soumission : Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- (i) Section I : Soumission technique (trois copies papier) et trois copies électroniques sur CD.
- (ii) Section II : Soumission financière (deux copies papier).
- (iii) Section III : Attestations non comprises dans la soumission technique (deux copies papier)

En cas d’incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et celui de la copie papier, le libellé de la copie papier l’emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

(b) Présentation de la soumission – Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- (i) utiliser du papier de 8,5 po sur 11 po (216 mm sur 279 mm);
- (ii) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;
- (iii) inclure, sur le dessus de chaque volume de la soumission, une page titre comprenant le titre, la date, le numéro de l’invitation à soumissionner, le nom et l’adresse du soumissionnaire et les coordonnées de la personne-ressource;
- (iv) inclure une table des matières.

(c) Politique d’achats écologiques du Canada : En avril 2006, le Canada a publié une politique exigeant des ministères et des organismes fédéraux qu’ils prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d’approvisionnement. Voir la Politique d’achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- (i) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d’un aménagement forestier durable ou contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- (ii) utiliser un format qui respecte l’environnement : impression noir et blanc, recto verso ou à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

(d) Présentation d’une seule soumission :

- (i) Un soumissionnaire et ses entités liées ne peuvent soumettre qu’une seule soumission en réponse à la présente demande de soumissions. Si un soumissionnaire ou ses entités liées participent à plus d’une soumission (participer signifie faire partie du groupe soumissionnaire, et non pas être un sous-traitant), le Canada donnera deux jours ouvrables à ces soumissionnaires pour indiquer laquelle des soumissions devra être prise en compte par le Canada. À défaut de respecter ce délai, toutes les soumissions visées seront rejetées.
- (ii) Aux fins du présent article, peu importe la province ou le territoire où les entités ont été constituées en société ou formées juridiquement (qu’il s’agisse d’une personne physique, d’une société, d’un partenariat, etc.), une entité est considérée comme étant « liée » à un soumissionnaire :
 - (A) s’il s’agit de la même personne morale (c.-à-d. la même personne physique, société ou société à responsabilité limitée, le même partenariat, etc.);

Solicitation No. – N° de l'invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- (B) s'il s'agit de « personnes liées » ou de « personnes affiliées » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*;
 - (C) si les entités entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre agences ou toute autre forme de relation fiduciaire) ou ont entretenu une telle relation au cours des deux années précédant la date de clôture des soumissions;
 - (D) si les entités ne sont pas dépendantes l'une de l'autre ou d'un même tiers.
- (iii) Les membres individuels d'une coentreprise ne peuvent pas participer à une autre soumission en présentant eux-mêmes une soumission ou en participant à une autre coentreprise.

(e) Expérience de la coentreprise

- i. Lorsque le soumissionnaire est une coentreprise qui possède de l'expérience à ce titre, il peut soumettre l'expérience qu'il a acquise dans le cadre de cette coentreprise.

Exemple : Un soumissionnaire est une coentreprise formée des membres L et O. La demande de soumissions exige que le soumissionnaire possède de l'expérience en prestation de services de maintenance et de dépannage à un client comptant au moins 10 000 utilisateurs pendant 24 mois. En tant que coentreprise (composée de L et O), le soumissionnaire a déjà réalisé ce travail. Il peut donc utiliser cette expérience pour satisfaire à l'exigence. Si le membre L a acquis cette expérience alors qu'il faisait partie d'une coentreprise avec le tiers N, cette expérience ne peut pas être utilisée, car le tiers N ne fait pas partie de la coentreprise soumissionnaire.

- ii. Une coentreprise qui présente une soumission peut évoquer l'expérience de l'un de ses membres pour démontrer qu'elle satisfait à tout critère technique de la présente demande de soumissions.

Exemple : Un soumissionnaire est membre d'une coentreprise composée de X, Y et Z. Si une demande de soumissions exige : (a) que le soumissionnaire ait trois ans d'expérience de la prestation de services de maintenance, et (b) que le soumissionnaire ait deux ans d'expérience de l'intégration de matériel à des réseaux complexes, chacune de ces deux exigences peut être satisfaite par un membre différent de la coentreprise. Cependant, pour un critère donné, par exemple celui qui concerne l'expérience de trois ans de la prestation de services de maintenance, le soumissionnaire ne peut pas indiquer que chaque membre, soit X, Y et Z, a un an d'expérience pour un total de trois ans. Une telle réponse serait déclarée non conforme.

- iii. Les membres de la coentreprise ne peuvent cependant pas mettre en commun leurs capacités pour répondre à un critère technique donné de la présente demande de soumissions. Un membre de la coentreprise peut néanmoins mettre sa propre expérience en commun avec celle de la coentreprise. Chaque fois qu'il doit faire la preuve qu'il répond à un critère, le soumissionnaire doit indiquer quel membre de la coentreprise y répond. Si le soumissionnaire n'a pas indiqué quel membre de la coentreprise répond à l'exigence, l'autorité contractante lui donnera l'occasion de fournir ce renseignement pendant la période d'évaluation. Si le soumissionnaire ne fournit pas ce renseignement pendant la période fixée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.

Exemple : Un soumissionnaire est membre d'une coentreprise composée de A et B. Si, dans une demande de soumissions, on exige que le soumissionnaire ait de l'expérience dans la prestation de ressources pour un minimum de 100 jours facturables, le soumissionnaire peut démontrer son expérience en présentant ce qui suit :

- les contrats signés par A;
- les contrats signés par le membre B;
- les contrats signés par les membres A et B en tant que coentreprise;

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- les contrats signés par le membre A et les contrats signés par les membres A et B en coentreprise;
- les contrats signés par le membre B et les contrats signés par les membres A et B en coentreprise.

Le tout doit totaliser 100 jours facturables.

- iv. Les soumissionnaires qui ont des questions concernant l’évaluation des soumissions présentées par une coentreprise devraient poser leurs questions dans le cadre du processus de demande de renseignements dès que possible durant la période de demande de soumissions.

3.2 Section I : Soumission technique

(a) La soumission technique comprend ce qui suit :

- (i) **Formulaire de présentation des soumissions** : Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions – pièce jointe 3.1 à leur soumission. Il s’agit d’un formulaire commun dans lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l’évaluation et de l’attribution du contrat, comme le nom d’une personne-ressource ou son numéro d’entreprise – approvisionnement. L’utilisation de ce formulaire pour présenter des renseignements n’est pas obligatoire, mais recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.
- (ii) **Exigences relatives à la sécurité** : On demande aux soumissionnaires de fournir les renseignements de sécurité suivants pour chaque ressource proposée avec leur soumission avant ou à la date de clôture des soumissions.

RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ	
Nom de la personne tel qu’indiqué sur le formulaire de demande d’autorisation de sécurité	
Niveau de l’autorisation de sécurité obtenue	
Période de validité de l’attestation de sécurité obtenue	
Numéro de dossier du formulaire « Certificat d’enquête de sécurité et profil de sécurité »	

Si le soumissionnaire n’a pas inclus les renseignements de sécurité dans sa soumission, l’autorité contractante lui donnera l’occasion de fournir ces renseignements pendant la période d’évaluation. Si le soumissionnaire n’a pas fourni les renseignements de sécurité pendant la période fixée par l’autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable.

- (iii) **Justification de la conformité technique** : Dans sa soumission technique, le soumissionnaire doit prouver qu’il s’est conformé aux articles de la Pièce jointe 4.1, qui constituent le format demandé pour fournir la justification. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux exigés. Il ne suffit pas de déclarer simplement que la solution ou les ressources proposées sont conformes. Lorsque le Canada détermine que la justification n’est pas complète, la soumission sera jugée non conforme et sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Réponse du soumissionnaire » de la Pièce jointe 4.1, où les soumissionnaires doivent indiquer l’endroit précis où se trouvent les documents de référence, y compris le titre du

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

document et les numéros de page et d’alinéa. Lorsque la référence n’est pas suffisamment précise, le Canada peut demander que le soumissionnaire dirige le Canada vers l’endroit approprié dans le document.

- (iv) **Pour les ressources proposées** : La soumission technique doit comprendre les curriculum vitæ des ressources indiquées à la Pièce jointe 4.1. Une même personne ne doit pas être proposée dans plus d’une catégorie de ressources. La soumission technique doit démontrer que chaque personne proposée satisfait aux exigences de qualification décrites (y compris les exigences en matière d’éducation, d’expérience de travail, et d’accréditation professionnelle). Quant aux ressources proposées :
- (A) Les ressources proposées peuvent être des employés du soumissionnaire ou d’un sous-traitant, ou il peut s’agir d’entrepreneurs indépendants auxquels le soumissionnaire attribuerait une partie du travail (voir la Partie 5, Attestations).
 - (B) Pour les exigences en matière d’études, de titre ou de certificat, TPSGC ne tiendra compte que des programmes ayant été réussis par la ressource à la clôture des soumissions. Si le diplôme, le titre ou le certificat a été attribué par un établissement d’enseignement à l’extérieur du Canada, le soumissionnaire doit fournir une copie des résultats du service d’évaluation des diplômes et de reconnaissance des compétences provenant d’une organisation ou d’un organisme reconnu par le Centre d’information canadien sur les diplômes internationaux.
 - (C) En ce qui concerne les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre exigé à la clôture des soumissions et doit demeurer, le cas échéant, un membre en règle de l’organisme professionnel ou être affiliée à l’association professionnelle en question pendant la période d’évaluation et la durée du contrat. Lorsque l’affiliation ou le titre professionnel doit être démontré au moyen d’une certification ou d’un diplôme, ce document doit être actuel, valide et émis par l’entité précisée dans la présente demande de soumissions. Si l’entité n’est pas précisée, l’émetteur devait être une entité, un organisme ou un établissement reconnu ou accrédité au moment où le document a été produit. Si le diplôme ou le certificat a été attribué par un établissement d’enseignement à l’extérieur du Canada, le soumissionnaire doit fournir une copie des résultats du service d’évaluation des diplômes et de reconnaissance des compétences provenant d’une organisation ou d’un organisme reconnu par le Centre d’information canadien sur les diplômes internationaux.
 - (D) Quant à l’expérience de travail, TPSGC ne tiendra pas compte de l’expérience acquise dans le cadre d’un programme de formation, sauf s’il s’agit d’un programme Coop formel, suivi dans un établissement postsecondaire.
 - (E) Pour les exigences qui demandent un nombre précis d’années d’expérience (p. ex., 2 ans), TPSGC ne tiendra pas compte de cette expérience si la soumission technique ne donne pas les dates précises (le mois et l’année) de l’expérience alléguée (c.-à-d., la date de début et la date de fin). TPSGC n’évaluera que la période au cours de laquelle la personne a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée pour la personne jusqu’à la date de fin), plutôt qu’à partir de la date de début et de fin générale d’un projet ou d’un groupe de projets auxquels la personne a participé.
 - (F) Pour que l’expérience de travail soit considérée par le Canada, la soumission technique ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais elle doit également démontrer que cette personne a acquis l’expérience nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées dans ce poste. Advenant que la ressource proposée ait travaillé en même temps sur plus d’un projet, la durée de la période de chevauchement de ces projets ne sera prise en considération qu’une seule fois lors de l’évaluation de l’expérience.

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

(v) **Coordonnées de clients cités en référence :**

(A) Le soumissionnaire doit fournir des références de clients. Elles doivent toutes confirmer, si TPSGC le demande, les faits énoncés dans la soumission du soumissionnaire, comme il est requis à la Pièce jointe 4.1.

(B) La question visant à obtenir la confirmation des clients cités en référence devrait être construite de la façon suivante :

Est-ce que le soumissionnaire a eu un contrat de gestion GI/TI avec votre organisation comportant les conditions suivantes :

- a) La valeur doit être d’au moins 3 millions \$;
- b) La réalisation doit avoir duré deux ans au cours des cinq dernières années. (Nota : La durée ne peut comprendre les périodes associées aux options dont on ne s’est pas prévalu); et
- c) Le soumissionnaire doit avoir fourni au moins cinq ressources en même temps pendant une période d’au moins 12 mois consécutifs au cours des cinq dernières années.

___ Oui, le soumissionnaire a fourni à mon organisation les services décrits ci-dessus.

___ Non, le soumissionnaire n’a pas fourni à mon organisation les services décrits ci-dessus.

___ Je ne veux pas ou ne peux pas fournir de renseignements au sujet des services décrits ci-dessus.

(C) Pour chaque client cité en référence, le soumissionnaire doit, au minimum, fournir le nom et l’adresse électronique d’une personne-ressource.

Le soumissionnaire doit en outre indiquer le titre de la personne-ressource. Il incombe au soumissionnaire de s’assurer que la personne-ressource qu’il propose est au fait des services qu’il a offerts et qu’elle accepte d’être citée en référence. Des références de l’État seront acceptées.

3.3 Section II : Soumission financière

(a) **Prix :** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la base de paiement indiquée à l’Annexe 4.2 – Barème de Prix. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s’il y a lieu. À moins d’indication contraire, les soumissionnaires doivent inscrire un seul taux quotidien ferme, tout compris, en dollars canadiens, dans chacune des cellules nécessitant une inscription dans les tableaux des prix.

(b) **Variation des taux pour les ressources par période :** Pour une catégorie de ressources donnée, lorsque les tableaux financiers fournis par le Canada permettent d’établir des taux fermes différents associés à une catégorie de ressources pour des périodes différentes :

(i) le taux présenté dans la soumission ne doit pas augmenter de plus de 5 % d’une période à une autre;

(ii) le taux présenté dans la soumission pour une même catégorie de ressources pour toute période subséquente ne doit pas être inférieur au taux présenté dans la soumission pour la période comprenant le premier mois de la période initiale du contrat.

(c) **Tous les coûts doivent être compris :** La soumission financière doit indiquer tous les coûts relatifs au besoin décrit dans la présente demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris toute année d’option. Il incombe entièrement au soumissionnaire d’indiquer tout le matériel, les logiciels, les

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

périphériques, le câblage et les composants nécessaires pour satisfaire aux exigences de la présente demande de soumissions, ainsi que les prix de ces articles.

3.4 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations indiquées dans la Partie 5.

3.5 Section IV : Renseignements supplémentaires

(a) Sites ou locaux proposés par le soumissionnaire nécessitant des mesures de protection

Comme il est indiqué à la Partie 6, à la rubrique sur les exigences relatives à la sécurité, le soumissionnaire doit fournir les adresses complètes de ses sites ou de ses locaux, ou des sites ou des locaux des personnes proposées, pour lesquels des mesures de protection sont requises pour l’exécution des travaux.

Numéro/nom de rue, unité/numéro de bureau/d’appartement
Ville, province, territoire ou état
Code postal
Pays.

L’agent de sécurité d’entreprise doit s’assurer, dans le cadre du Programme de sécurité industrielle, que le soumissionnaire et les personnes proposées détiennent une attestation de sécurité valide au niveau nécessaire, comme il est indiqué à la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences.

Les soumissionnaires doivent inclure ces renseignements dans le formulaire de présentation des soumissions.

Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers. Le processus d'évaluation comporte plusieurs étapes, lesquelles sont décrites ci-dessous. Même si l'évaluation et la sélection seront effectuées par étape, le fait que le Canada soit passé à une étape ultérieure ne signifie pas que ce dernier a irréfutablement déterminé que le soumissionnaire a réussi toutes les étapes précédentes. Le Canada se réserve le droit d'exécuter parallèlement certaines étapes de l'évaluation.
- (b) Une équipe constituée de représentants du client et de TPSGC évaluera les soumissions au nom du Canada. Le Canada peut faire appel à des experts-conseils ou à des personnes-ressources du gouvernement pour évaluer les soumissions. Chaque membre de l'équipe d'évaluation ne participera pas nécessairement à tous les volets de l'évaluation.
- (c) En plus de tout autre délai établi dans la demande de soumissions :
- (i) **Demandes de précisions** : Si le Canada demande des précisions au soumissionnaire au sujet de sa soumission ou s'il veut vérifier celle-ci, le soumissionnaire disposera d'un délai de deux jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. Si le soumissionnaire ne respecte pas ce délai, sa soumission sera déclarée non recevable.
- (ii) **Demandes de renseignements supplémentaires** : Si le Canada demande d'autres renseignements pour l'une des raisons qui suivent (selon la section intitulée « Déroulement de l'évaluation » du document 2003 Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels).
- (A) vérifier tout renseignement fourni par le soumissionnaire dans sa soumission;
- (B) communiquer avec une ou plusieurs des références citées par le soumissionnaire (références citées dans les curriculum vitæ des ressources individuelles) dans le but de valider les renseignements fournis par le soumissionnaire,
- le soumissionnaire doit soumettre les renseignements demandés par le Canada dans les 2 jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante.
- (iii) **Prolongation du délai** : Si le soumissionnaire a besoin de davantage de temps, l'autorité contractante, à sa seule discrétion, peut accorder une prolongation du délai.

4.2 Évaluation technique

(a) Critères techniques obligatoires :

- (i) Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité avec les exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions qui constituent des exigences obligatoires sont désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire ». Les soumissions qui ne sont pas conformes à chacune des exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et rejetées.
- (ii) Les critères techniques obligatoires sont décrits dans la Pièce jointe 4.1.

(b) Critères techniques cotés :

- (i) Chaque soumission sera cotée en attribuant une note aux exigences cotées, qui sont précisées dans la demande de soumissions par le terme « cotées » ou par voie de référence à une note. Les soumissions qui ne sont pas complètes et qui ne contiennent pas tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions seront cotées en conséquence.
- (ii) Les exigences cotées sont décrites dans la Pièce jointe 4.1.

Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

(c) Vérification des références

- (i) La vérification des références ne se fait pas de façon systématique. Toutefois, si TPSGC choisit de procéder à une vérification des références pour quelque exigence cotée ou obligatoire que ce soit, il le fera pour les soumissionnaires dont la candidature n'a pas été jugée irrecevable à ce stade de l'évaluation.
- (ii) Le Canada effectuera la vérification des références par courriel. Il enverra toutes les demandes de vérification des références par courriel le même jour aux personnes-ressources citées en référence par les soumissionnaires dans leur soumission. La réponse doit être envoyée dans les cinq jours ouvrables suivant l'envoi du courriel de vérification des références, faute de quoi le Canada n'attribuera aucun point ou considérera que le soumissionnaire ne satisfait pas à l'exigence obligatoire en matière d'expérience (selon le cas).
- (iii) Le troisième jour ouvrable après l'envoi du courriel, si le Canada n'a pas reçu de réponse, il en avisera le soumissionnaire par courriel pour que ce dernier puisse rappeler à la personne en question qu'il faut répondre au Canada dans le délai de cinq jours ouvrables. Si la personne donnée en référence n'est pas disponible au moment de l'évaluation, le soumissionnaire pourra fournir le nom et l'adresse électronique d'une autre personne chez le même client. Cette possibilité ne sera offerte aux soumissionnaires qu'une fois par client, et ce, uniquement si la personne citée en référence initialement n'est pas disponible (c'est-à-dire que le soumissionnaire ne pourra soumettre le nom d'une autre personne si la première personne-ressource indique qu'elle ne souhaite pas répondre ou qu'elle n'est pas en mesure de le faire). Le délai de cinq jours ouvrables ne sera pas prolongé pour permettre à la nouvelle personne-ressource de répondre.
- (iv) En cas de contradiction entre l'information donnée par la personne citée en référence et celle fournie par le soumissionnaire, la première prévaudra.
- (v) On n'accordera aucun point ou on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté (selon le cas) si (1) le client cité en référence indique qu'il n'est pas en mesure de fournir l'information demandée ou qu'il ne veut pas le faire, ou (2) le client cité en référence n'est pas un client du soumissionnaire même (par exemple, le client ne peut pas être le client d'une filiale du soumissionnaire). De même, on n'accordera aucun point au soumissionnaire ou on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client est lui-même une filiale ou une autre entité qui a des liens de dépendance avec le soumissionnaire.

4.3 Évaluation financière

- (a) Il existe deux méthodes d'évaluation financière possibles pour ce besoin. La première méthode sera utilisée si trois soumissions ou plus sont déclarées recevables (voir (b) Évaluation financière – Méthode A ci-dessous). La seconde méthode sera utilisée si moins de trois soumissions sont déclarées recevables (voir (c) Évaluation financière – Méthode B ci-dessous).
- (b) **Évaluation financière – Méthode A** : la méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si trois soumissions ou plus sont déclarées recevables :
 - (i) **Calcul du prix total**: Pour effectuer l'évaluation financière, on calculera le prix total de la soumission à partir des données fournies par les soumissionnaires dans les tableaux d'établissement des prix et la Méthode d'évaluation de la médiane des taux quotidiens fermes décrite ci-après. Le prix total de la soumission sera déterminé pour chaque soumissionnaire en multipliant les taux fermes quotidiens, ou le(s) taux médian(s), si applicable, pour la période initiale du contrat et les périodes d'option (ou la limite inférieure de la bande médiane, la valeur la plus élevée étant retenue) par le nombre estimatif de jours de travail, pour toutes les catégories de personnel énoncées à la Pièce Jointe 4.2 – Barème de Prix. La somme de ces taux représente le prix total de la soumission du soumissionnaire.

Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

(ii) Méthode d'évaluation de la médiane des taux quotidiens fermes

(A) Méthode utilisée : La médiane des taux quotidiens fermes servira à modifier le taux à évaluer lors de l'évaluation financière d'un soumissionnaire, lorsqu'un soumissionnaire propose un taux quotidien ferme pour une ressource qui est inférieur à la limite inférieure de la bande médiane établie selon le calcul ci-après. Le calcul de la médiane du taux quotidien ferme servira aux fins d'évaluation seulement, et le taux quotidien réel soumis sera utilisé dans le cadre du contrat subséquent, dans tous les cas.

(B) Calcul des médianes pour la période initiale du contrat et les périodes d'option : Un taux médian sera calculé pour chaque catégorie de ressources à l'aide du taux quotidien proposé pour chaque ressource individuelle. Une médiane sera utilisée pour calculer une bande médiane en fonction de laquelle on établira un taux quotidien pour chaque soumissionnaire pour la période initiale du contrat, et une autre médiane sera établie pour chacune des périodes d'option. Pour chaque catégorie de ressources, la bande médiane sera calculée au moyen de la fonction médiane de Microsoft Excel et correspondra à une fourchette comprenant la médiane jusqu'à concurrence d'une valeur de plus (+) ou moins (-) 20 % de la médiane. La limite inférieure de la bande médiane pour chaque catégorie de ressources sera fixée à 80 % de la médiane. Si un soumissionnaire propose un taux quotidien ferme pour une catégorie de ressources qui est inférieur à la limite inférieure de la bande médiane, sa proposition financière sera évaluée à l'aide du taux quotidien de la limite inférieure de la bande médiane pour cette catégorie de ressources.

Exemple : Si le taux médian est désignée à \$500 pour une catégorie de ressources, alors la limite de la bande médiane serait de moins (-) 20% de 500,00\$, soit 400,00\$. Si un soumissionnaire propose un taux quotidien ferme pour cette catégorie de ressources qui est inférieur à 400,00\$, la proposition financière de ce soumissionnaire pour cette catégorie de ressources sera évaluée à l'aide du taux quotidien de 500,00\$.

(c) **Évaluation financière – Méthode B :** la méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si moins de trois soumissions sont déclarées recevables:

(i) **Calcul du prix total:** Pour effectuer l'évaluation financière, on calculera le prix total de la soumission à partir des données fournies par les soumissionnaires dans les tableaux d'établissement des prix. Le prix total de la soumission sera déterminé pour chaque soumissionnaire en multipliant les taux fermes quotidiens pour la période initiale du contrat et les périodes d'option par le nombre estimatif de jours de travail, pour toutes les catégories de personnel énoncées à la Pièce Jointe 4.2 – Barème de Prix. La somme de ces taux représente le prix total de la soumission du soumissionnaire.

(d) **Justification des taux pour les services professionnels**

D'après l'expérience du Canada, les soumissionnaires proposeront parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de ressources au moment de la soumission qu'ils refuseront plus tard de respecter, en affirmant que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer les frais ou de rentabiliser leurs activités. Au moment d'évaluer les taux soumis pour les services professionnels, le Canada peut, sans toutefois y être obligé, demander une justification des prix conformément à cet article. Si le Canada demande une justification des prix, elle sera demandée à tous les soumissionnaires conformes proposant un taux au moins 20 % inférieur à la médiane des taux offerts par tous les soumissionnaires conformes pour la ou les mêmes catégories de ressources. Si le Canada demande une justification des prix, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

(i) une facture (avec le numéro de série du contrat ou un autre identificateur unique du contrat) démontrant que le soumissionnaire a fourni et a facturé des services similaires à ceux qui seraient fournis par cette catégorie de ressources à un client (qui n'a aucun lien de dépendance avec le soumissionnaire) pendant au moins 3 mois au cours de la période de 18 mois précédant la date de clôture de la demande de soumissions, et que les coûts facturés étaient égaux ou inférieurs au taux proposé au Canada;

Solicitation No. – N° de l'invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- (ii) relativement à la facture mentionnée en (i), une preuve du client du soumissionnaire démontrant que les services indiqués sur la facture comprennent au minimum 50 % des tâches énumérées dans l'Énoncé des travaux pour la catégorie de ressources évaluée, et ce, à un taux déraisonnablement bas. Il peut s'agir d'une copie du contrat (dans lequel on décrit les services à offrir et où l'on démontre qu'au moins 50 % des tâches sont les mêmes que celles qui doivent être effectuées dans le cadre de l'énoncé des travaux de la présente demande de soumissions), ou d'une attestation du client indiquant que les services notés sur la facture comprenaient au moins 50 % des tâches qui doivent être effectuées en vertu de l'énoncé des travaux de la présente demande de soumissions;
- (iii) le nom, le numéro de téléphone et, si possible, l'adresse de courriel d'une personne-ressource du client ayant reçu chacune des factures présentées au point (i), afin que le Canada puisse valider tout renseignement fourni par le soumissionnaire.

Lorsque le Canada demande une justification des taux offerts pour une catégorie de ressources particulière, il incombe entièrement au soumissionnaire de présenter l'information (décrite ci-dessus ou pouvant être autrement demandée par le Canada, y compris l'information qui permettrait au Canada de vérifier les renseignements fournis concernant la ressource proposée) qui permettrait au Canada de déterminer s'il peut réellement se fier à la capacité du soumissionnaire de fournir les services requis aux taux indiqués dans la soumission. Lorsque le Canada détermine que l'information fournie par le soumissionnaire ne justifie pas des taux déraisonnablement bas, la proposition sera jugée irrecevable.

(e) Formules des tableaux d'établissement des prix

Si les tableaux des prix fournis aux soumissionnaires comprennent des formules, le Canada peut entrer de nouveau les prix fournis par les soumissionnaires dans un nouveau tableau, s'il estime que les formules ne fonctionnent plus correctement dans la version fournie par un soumissionnaire.

4.4 Méthode de sélection - Proposition recevable dont la cote combinée du mérite technique et du prix est la plus élevée

(a) Processus de sélection – Le processus de sélection suivant sera suivi pour chaque soumission.

- (i) Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions, satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires et obtenir la note de passage indiquée pour les critères cotés indiqués dans la demande de soumissions.
- (ii) La soumission recevable obtenant la note totale la plus élevée sera recommandée pour l'attribution du contrat. La note maximale qu'un soumissionnaire peut obtenir pour le mérite technique est de 70; la note maximale en ce qui concerne le prix est établie à 30.

(A) Calcul de la note technique totale : On calculera la note technique totale pour chaque soumission recevable en convertissant la note technique obtenue pour les critères techniques cotés par points à l'aide de la formule suivante (le résultat étant arrondi à deux décimales).

$$\frac{\text{Note technique}}{\text{Note technique maximale (soumissionnaires, veuillez consulter la note technique maximale à la pièce jointe 4.1)}} \times 70 = \text{Note technique totale}$$

(B) Calcul de la note financière totale : On calculera la note financière totale pour chaque soumission recevable en convertissant la note financière obtenue pour l'évaluation financière à l'aide de la formule suivante (le résultat étant arrondi à deux décimales).

$$\frac{\text{Prix évalué le plus bas}}{\text{Prix évalué du soumissionnaire}} \times 30 = \text{Note financière finale}$$

(C) Calcul de la note totale du soumissionnaire – La note totale du soumissionnaire sera calculée pour chaque soumission recevable selon la formule suivante :

Solicitation No. – N° de l’invitation

W7714-156010/B

Client Ref. No. – N° de réf. De client

VME

W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur

617ZM

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

Note technique totale + note financière totale = note totale du soumissionnaire

- (iii) Dans l’éventualité où des soumissionnaires obtiendraient la même note totale, le soumissionnaire ayant obtenu la note technique totale la plus élevée sera classé au premier rang.
 - (iv) Un contrat peut être attribué à la suite de la présente demande de soumissions.
- (b) Les soumissionnaires devraient noter que l’attribution des contrats est assujettie au processus d’approbation interne du Canada, qui prévoit l’approbation obligatoire du financement selon le montant de tout contrat proposé. Même si un soumissionnaire a été recommandé pour l’attribution d’un contrat, un contrat sera attribué uniquement si l’approbation interne est obtenue conformément aux politiques internes du Canada. Si l’approbation n’est pas obtenue, aucun contrat ne sera attribué.

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu’un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l’objet d’une vérification à tout moment par ce dernier. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un manquement de la part de l’entrepreneur s’il est établi qu’une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d’évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L’autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l’autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l’attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être présentés avec l’offre, mais il est possible de les présenter après. Si l’une ou l’autre de ces attestations ou l’un ou l’autre de ces renseignements supplémentaires demandés n’est pas fourni, l’autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu’elle lui accorde pour fournir les renseignements. Si le soumissionnaire ne remet pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai imparti, son offre sera jugée non recevable.

(a) Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni lui ni un membre de la coentreprise, si le soumissionnaire est une coentreprise, ne sont nommés dans la « [Liste d’admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) qui figure sur le site Web du Programme du travail d’Emploi et Développement social Canada.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, est nommé dans la « [Liste d’admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux](#) » au moment de l’attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l’entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l’entrepreneur est une coentreprise, est nommé dans la « [Liste d’admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux](#) » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l’autorité contractante le formulaire 5.1, Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi – Attestation, rempli avant l’attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l’autorité contractante l’annexe Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi – Attestation, remplie pour chaque membre de la coentreprise.

5.3 Attestations supplémentaires préalables à l’attribution du contrat

(a) Services professionnels – Ressources

- (i) En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que, s’il obtient le contrat, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu’il est exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenu avec ces derniers.
- (ii) En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste qu’il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et les documents à l’appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l’expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, il garantit que chaque personne proposée est en mesure d’exécuter les travaux prévus dans le contrat subséquent.

- (iii) Si le soumissionnaire ne peut offrir les services d’une personne nommée dans sa soumission, que ce soit en raison du décès, de la maladie, d’un congé prolongé (y compris d’un congé parental et d’un congé d’invalidité), de la retraite, de la démission ou du renvoi de la ressource en question, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la prise de connaissance du Canada de la non-disponibilité de la personne, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant à l’autorité contractante, s’il fournit :
- (A) le motif du remplacement ainsi que des documents justificatifs jugés acceptables par l’autorité contractante;
 - (B) le nom, les qualifications et l’expérience d’un remplaçant proposé disponible immédiatement;
 - (C) la preuve que le remplaçant proposé possède la cote de sécurité exigée accordée par le Canada, s’il y a lieu.

Un seul remplaçant sera pris en considération pour toute personne proposée dans la soumission. L’autorité contractante peut, à l’égard du remplaçant proposé par le soumissionnaire et à son entière discrétion, choisir l’une ou l’autre des options suivantes :

- (A) mettre la soumission de côté et de ne plus en tenir compte;
- (B) évaluer le remplaçant conformément aux exigences de la demande de soumissions à la place de la ressource initiale comme s’il avait été proposé au départ dans la soumission, avec toutes les adaptations nécessaires appliquées aux résultats d’évaluation, notamment le rang de la soumission par rapport aux autres soumissions.

Si aucun remplaçant n’est proposé, l’autorité contractante rejettera la soumission sans autre examen.

- (iv) Si le soumissionnaire a proposé une personne qui n’est pas un de ses employés, en déposant une soumission, il atteste qu’il a la permission de la personne d’offrir ses services pour l’exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. Le soumissionnaire doit, à la demande de l’autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande peut avoir pour conséquence de rendre la soumission non recevable.

(b) Attestation linguistique – Anglais essentiel

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que, s’il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque personne proposée dans sa soumission devra pouvoir s’exprimer couramment en anglais. La personne proposée doit être en mesure de communiquer en anglais tant à l’oral qu’à l’écrit, sans aide, et en faisant peu d’erreurs.

(c) Présentation d’une seule soumission

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste qu’il ne se considère pas comme étant « lié » à aucun autre soumissionnaire.

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

- (a) À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
- (i) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d’organisation valable, conformément à la partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - (ii) les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés, ou encore à des établissements de travail dont l’accès est réglementé, doivent satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées dans la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - (iii) le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés, ou encore à des établissements de travail dont l’accès est réglementé;
 - (iv) le lieu proposé par le soumissionnaire pour l’exécution des travaux et pour la protection des documents doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité, comme il est indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - (v) le soumissionnaire doit fournir l’adresse des sites ou des locaux proposés pour l’exécution des travaux et la protection des documents, comme il est indiqué à la section IV – Renseignements supplémentaires de la Partie 3.
- (b) Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de TPSGC (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).
- (c) Si le soumissionnaire est une coentreprise, chacun des membres de celle-ci doit respecter les exigences relatives à la sécurité.

6.2 Capacité financière

- (a) La clause A9033T du Guide des CCUA (2012-07-16), Capacité financière, s’applique, à la différence que le paragraphe 3 est supprimé et est remplacé par : « Si le soumissionnaire est une filiale d’une autre entreprise, chaque société mère, y compris la société mère ultime, devra fournir l’information financière demandée en 1(a) à (f). L’information financière fournie par une société mère ne dégage pas pour autant le soumissionnaire de l’obligation de présenter ses propres renseignements financiers; toutefois, si le soumissionnaire est une filiale d’une autre entreprise, et dans le cours normal des affaires les renseignements financiers ne sont pas générés distinctement pour la filiale, les renseignements financiers de la société mère doivent être fournis. Si le Canada juge que le soumissionnaire ne possède pas la capacité financière, mais que la société mère possède cette capacité, ou que le Canada ne peut évaluer la capacité financière du soumissionnaire puisque son information financière fait partie intégrante de celle de la société mère, le Canada peut, à sa seule discrétion, attribuer le contrat au soumissionnaire sous réserve que la société mère fournisse une garantie au Canada. »
- (b) Si le soumissionnaire est une coentreprise, chacun des membres de celle-ci doit respecter les exigences relatives à la capacité financière.

6.3 Exigences relatives aux marchandises contrôlées

- (a) Clause du Guide des CCUA A9130T (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées.
- (b) Dans le cas des coentreprises, chaque membre de la coentreprise doit respecter les exigences du Programme des marchandises contrôlées.

Sollicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

7.1 Exigences

- (a) _____ (l'« **entrepreneur** ») consent à fournir au client les services décrits dans le contrat, y compris l'Énoncé des travaux, conformément au contrat et aux prix qui y sont énoncés. Cela comprend la prestation de services professionnels, à la demande du Canada, à un ou plusieurs emplacements qui seront précisés par ce dernier, à l'exclusion de tout emplacement se trouvant dans des secteurs assujettis à des ententes sur les revendications territoriales globales.
- (b) **Client** : En vertu du client, le « **client** » est le Département de la défense nationale, Recherche et Développement pour la défense Canada (RDDC).
- (c) **Réorganisation du client** : Le changement de dénomination sociale, la réorganisation, le réaménagement ou la restructuration d'un client n'auront aucune incidence sur les obligations de l'entrepreneur (ni ne donneront lieu au paiement d'honoraires supplémentaires). La réorganisation, le réaménagement ou la restructuration du client s'entendent aussi de sa privatisation, de sa fusion avec une autre entité et de sa dissolution, lorsque cette dissolution est suivie de la création d'une ou de plusieurs autres entités dont la mission est semblable à celle du client d'origine. Peu importe le type de restructuration, le Canada peut désigner un autre ministère ou un autre organisme gouvernemental comme autorité contractante ou responsable technique, conformément aux nouveaux rôles et aux nouvelles responsabilités découlant de la restructuration.
- (d) **Définitions** : Les termes et expressions définis dans les Conditions générales et dans les Conditions générales supplémentaires et employés dans ce contrat ont le sens qui leur est attribué dans ces Conditions générales ou dans ces Conditions générales supplémentaires. L'expression « utilisateur désigné » dans l'AMA fait référence au client. De plus, « produit livrable » ou « produits livrables » comprend toute la documentation décrite dans le présent contrat. Une référence à un « bureau local » de l'entrepreneur signifie un bureau ayant au moins un employé à temps plein qui n'est pas une ressource partagée qui y travaille

7.2 Autorisation de tâche

- (a) **Autorisations de tâches sur demande** : La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés « sur demande », au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâche doivent être conformes à la portée du contrat. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant d'avoir reçu une autorisation de tâche approuvée. L'entrepreneur convient que toute tâche effectuée avant la réception de cette autorisation de tâche approuvée est effectuée à ses propres risques.
- (b) **Évaluation des ressources proposées à l'étape de l'autorisation de tâche** : Les processus relatifs à l'établissement d'une autorisation de tâche, en réponse à une autorisation de tâche et à l'évaluation d'une autorisation de tâche sont décrits aux appendices A, B, C et D de l'annexe A.
- (c) **Formulaire et contenu du projet d'autorisation de tâche** :
- (i) Le responsable contractant du MDN fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen d'un projet d'autorisation de tâche à l'aide du formulaire DND 626, Formulaire d'autorisation de tâche.
- (ii) Le projet d'autorisation de tâche doit expliquer en détail les travaux à effectuer et doit également contenir les renseignements suivants :
- (A) le numéro de tâche;
- (B) la date à laquelle la réponse de l'entrepreneur doit être reçue (cette date figurera dans le projet d'AT, mais pas dans l'AT attribuée);

Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- (C) tout code financier à utiliser;
 - (D) les catégories de ressources et le nombre de ressources nécessaires;
 - (E) une description des travaux associés à la tâche, notamment les activités à réaliser et les produits livrables à présenter (comme des rapports);
 - (F) les dates de début et de fin;
 - (G) les dates clés des produits livrables et des paiements (s'il y a lieu);
 - (H) le nombre de jours-personnes requis;
 - (I) une note indiquant si les travaux comprennent des activités à réaliser sur place, en précisant l'endroit;
 - (J) le profil linguistique des ressources requises;
 - (K) le niveau d'attestation de sécurité que doivent posséder les employés de l'entrepreneur;
 - (L) le prix payable à l'entrepreneur pour l'exécution de la tâche, en indiquant s'il s'agit d'un prix ferme ou du prix maximum de l'autorisation de tâche (et dans le cas du prix maximum, l'autorisation de tâche doit indiquer la façon dont le montant final payable sera déterminé; lorsque l'autorisation de tâche n'indique pas la façon dont le montant final payable sera déterminé, le montant payable est le montant, jusqu'à concurrence du montant maximum, pour les heures réellement travaillées sur le projet que l'entrepreneur justifie en présentant les feuilles de présence remplies au moment de l'exécution des travaux par les employés pour justifier les frais);
 - (M) toute autre contrainte pouvant avoir des répercussions sur l'exécution de la tâche.
- (d) **Réponse de l'entrepreneur à un projet d'autorisation de tâche** : L'entrepreneur doit fournir au responsable contractant du MDN, dans les 2 jours ouvrables de la réception du projet d'autorisation de tâche (ou tout autre délai plus long précisé dans le projet d'autorisation de tâche), le coût total estimatif proposé pour l'exécution de la tâche et la ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat. La proposition de prix de l'entrepreneur doit être établie selon les taux stipulés dans le contrat. L'entrepreneur ne sera pas payé pour la préparation ni la présentation d'une réponse, ni pour la fourniture d'autres renseignements requis pour la préparation et l'attribution officielle de l'AT.
- (e) **Limite des autorisations de tâche et responsabilités à l'égard de leur émission officielle** :
- Pour être attribuée de façon officielle, une autorisation de tâche doit porter les signatures suivantes :
- (i) toute autorisation de tâche dont la valeur est inférieure ou égale à 250,000.00 \$ (les taxes applicables sont comprises) doit être signée par le responsable contractant du MDN;
 - (ii) toute autorisation de tâche dont la valeur est supérieure à ce montant doit être signée par le responsable contractant du MDN et l'autorité contractante.
- Toute autorisation de tâche qui ne porte pas les signatures requises n'a pas été émise de façon officielle par le Canada et n'est donc pas valide. Tous les travaux réalisés par l'entrepreneur sans que celui-ci ait reçu une AT officielle seront effectués à ses propres risques. L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante s'il reçoit une AT qui ne porte pas les signatures requises. Au moyen d'un avis écrit envoyé à l'entrepreneur, l'autorité contractante peut suspendre en tout temps le pouvoir du client d'attribuer des autorisations de tâches, ou réduire la valeur indiquée à l'alinéa (i) ci-dessus. L'avis de suspension ou de réduction prend effet dès la réception.
- (f) **Administration du processus d'autorisation de tâche pour le MDN** : L'administration du processus d'autorisation de tâche sera effectuée par le responsable contractant du MDN. Ce processus comprend la surveillance, le contrôle et le rapport des dépenses dans le cadre du contrat comportant des autorisations de tâche à l'intention de l'autorité contractante.

Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

(g) **Rapports d'utilisation périodique :**

(i) L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément aux autorisations de tâche approuvée émises dans le cadre du contrat. L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous. Si certaines données requises ne sont pas disponibles, l'entrepreneur doit en indiquer la raison. Si des services ne sont pas fournis pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ». Les données doivent être présentées à chaque trimestre à l'autorité contractante. De temps en temps, l'autorité contractante peut également exiger un rapport intérimaire au cours d'une période de référence.

(ii) Les trimestres sont définis comme suit :

- (A) premier trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin;
- (B) deuxième trimestre : du 1^{er} juillet au 30 septembre;
- (C) troisième trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre;
- (D) quatrième trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les 10 jours civils suivant la fin de la période de référence.

(iii) Chaque rapport doit contenir les informations suivantes pour chaque autorisation de tâche qui est approuvée et émise de façon officielle (et tel que modifié):

- (A) le numéro de l'autorisation de tâche et le numéro de la version modifiée, le cas échéant;
- (B) le titre ou une courte description de chaque tâche autorisée;
- (C) le nom, la catégorie de ressources et le niveau de chaque ressource participant à l'exécution de l'autorisation de tâches, le cas échéant;
- (D) le coût estimatif total précisé dans l'autorisation de tâche valide de chaque tâche, taxes applicables en sus;
- (E) le montant total dépensé jusqu'à présent, taxes applicables en sus, pour chaque tâche autorisée;
- (F) les dates de début et de fin de chaque tâche autorisée;
- (G) l'état d'avancement de chaque tâche autorisée, s'il y a lieu (p. ex. indiquer si les travaux sont en cours, ou si le Canada a annulé ou suspendu l'autorisation de tâche).

(iv) Chaque rapport doit aussi contenir les informations cumulatives suivantes pour chaque autorisation de tâche émise de façon officielle (et tel que modifié):

- (A) le montant (taxes applicables en sus) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) qui correspond à la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les autorisations de tâche émises de façon officielle;
- (B) le montant total, taxes applicables en sus, dépensé jusqu'à présent pour toutes les autorisations de tâche émises de façon officielle.

(h) **Regroupement d'autorisations de tâche à des fins administratives** : Le contrat peut être modifié à l'occasion afin de tenir compte de l'ensemble des autorisations de tâche valides attribuées à ce jour, et de consigner le travail effectué dans le cadre de ces autorisations de tâche à des fins administratives.

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

7.3 Garantie des travaux minimums

- (a) Dans la présente clause :
- (i) La « **valeur maximale du contrat** » désigne le montant indiqué à la clause « **Limite des dépenses** ».
 - (ii) La « **valeur minimale du contrat** » représente 3 % de la valeur maximale du contrat lors de son attribution initiale.
- (b) En vertu du présent contrat, le Canada est tenu de demander des travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat ou, à son choix, de payer l’entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe c), sauf pour les cas prévus au paragraphe d). En contrepartie de cette obligation, l’entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la période du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l’égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d’une augmentation autorisée par écrit par l’autorité contractante.
- (c) Si, pendant la durée du contrat, le Canada n’exige pas une quantité de travaux correspondant à la valeur minimale du contrat, il devra verser à l’entrepreneur la différence entre cette valeur et le coût total des travaux demandés.
- (d) Conformément à cet article, le Canada n’aura aucune obligation à l’égard de l’entrepreneur si le Canada résilie l’ensemble du contrat :
- (i) pour manquement;
 - (ii) pour des raisons pratiques à la suite de la décision ou de la recommandation d’un tribunal ou d’une cour, énonçant que le contrat peut être résilié, faire l’objet d’une autre demande de soumissions ou être attribué à un autre fournisseur;
 - (iii) pour des raisons de commodité dans les dix jours ouvrables suivant l’attribution du contrat.

7.4 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et les conditions désignées par un numéro, une date et un titre sont énoncées dans le Guide des CUA (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>), publié par TPSGC.

(a) **Conditions générales :**

- (i) Le document 2035 (2015-07-03), Conditions générales – besoins plus complexes de services, s’applique au contrat et en fait partie intégrante.

En ce qui concerne l’article 30, Résiliation pour raisons de commodité, des Conditions générales 2035, la sous-section 04 est supprimée et remplacée par les sous-sections 04, 05 et 06 :

- 4. Les sommes auxquelles l’entrepreneur a droit selon le présent article et les sommes versées ou dues à l’entrepreneur ne doivent pas dépasser, au total, le prix contractuel.
- 5. Si l’autorité contractante résilie le contrat en totalité et que les articles de l’accord comprennent une garantie des travaux minimums, le montant total à verser à l’entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser le plus élevé des deux montants suivants :
 - (a) le montant total auquel a droit l’entrepreneur selon le présent article, en plus des montants qui lui ont été versés, des montants qui lui seront dus en plus des montants qui devront lui être payés en vertu de la garantie de revenu minimum, ou les montants qui lui sont dus à la date de la résiliation;
 - (b) le montant total payable selon la garantie des travaux minimums, moins les montants qui ont été versés, qui sont dus ou qui seront dus à l’entrepreneur à la date de la résiliation.

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

6. Sauf dans la mesure prévue au présent article, l’entrepreneur n’aura aucun recours, notamment en ce qui concerne les dommages-intérêts, la compensation, la perte de profit et l’indemnité découlant de tout avis de résiliation donné par le Canada en vertu du présent article. L’entrepreneur convient de rembourser immédiatement au Canada toute partie de tout paiement anticipé non liquidé à la date de la résiliation.

(b) **Conditions générales supplémentaires :**

Les conditions générales supplémentaires qui suivent :

- (i) 4002 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – Services d’élaboration ou de modification de logiciels;
- (ii) 4007 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;

s’appliquent au contrat et en font partie intégrante.

(c) **Entente de non-divulgestion**

L’entrepreneur doit obtenir de son ou de ses employés ou sous-traitants l’entente de non-divulgestion incluse à l’Annexe D dûment remplie et signée, et la transmettre au responsable technique avant de leur donner accès aux renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux à exécuter.

7.5 Exigences relatives à la sécurité

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et clauses connexes fournies par le Programme de sécurité industrielle), conformément à l’Annexe B de l’AMA, s’appliquent au contrat et en font partie intégrante.

- (a) L’entrepreneur ou l’offrant doit détenir en permanence, pendant l’exécution du contrat, une Cote de sécurité d’installation valable au niveau **SECRET** ainsi qu’une Cote de protection des documents approuvée au niveau **SECRET** délivrée par la Direction de la Sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- (b) Les membres du personnel de l’entrepreneur ou de l’offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **CLASSIFIÉS**, ou à des établissements de travail dont l’accès est réglementé, doivent **TOUS** détenir une attestation de sécurité du personnel en vigueur au niveau **SECRET** délivrée ou approuvée par la Direction de la Sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- (c) L’entrepreneur **NE DOIT PAS** utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements au niveau **CLASSIFIÉ** tant que la DSIC de TPSGC ne lui en aura pas donné l’autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au niveau **SECRET**.
- (d) Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE doivent pas** être attribués sans l’autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- (e) Ce contrat comprend un accès à des marchandises contrôlées. Avant d’avoir accès, le soumissionnaire doit être inscrit au Programme des Marchandises contrôlées de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- (f) L’entrepreneur ou l’offrant doit respecter les dispositions :
 - (A) De la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et Directives de sécurité (s’il y a lieu), reproduite ci-joint à l’annexe C;
 - (B) Du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

Sites ou locaux de l’entrepreneur nécessitant des mesures de protection

L’entrepreneur doit tenir à jour avec diligence les renseignements liés à ses sites ou à ses locaux où des mesures de protection sont requises pour l’exécution des travaux, aux adresses suivantes :

Numéro/nom de rue, unité/numéro de bureau/d’appartement
Ville, province, territoire ou état
Code postal
Pays.

7.6 Période du contrat

(a) **Période du contrat** : La « **période du contrat** » représente toute la période au cours de laquelle l’entrepreneur est obligé d’exécuter les travaux et comprend :

- (i) la « **période initiale du contrat** » qui commence à la date d’attribution du contrat et qui prend fin 1 an plus tard;
- (ii) la période de prolongation de ce contrat, si le Canada décide de se prévaloir des options énoncées dans le contrat.

(b) **Option de prolongation du contrat** :

- (i) L’entrepreneur accorde au Canada l’option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 4 périodes supplémentaires de 1 année chacune, selon les mêmes conditions. L’entrepreneur accepte, au cours de la période prolongée du contrat, d’être payé conformément aux dispositions applicables définies dans la Base de paiement.
- (ii) Le Canada peut exercer cette option à n’importe quel moment, en faisant parvenir un avis écrit à l’entrepreneur avant la date d’échéance du contrat. Cette option ne peut être exercée que par l’autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

7.7 Responsables

(a) **Autorité contractante**

L’autorité contractante dans le cadre du contrat est :

Nom : **Roxane Baker**

Titre : Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Direction de l’acquisition de systèmes informatiques et de télécommunications

Adresse : 11, rue Laurier, Gatineau (Québec)

Téléphone : 819-956-1105

Télécopieur : 819-956-1207

Adresse électronique : roxane.baker@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L’autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification du contrat doit être autorisée, par écrit, par l’autorité contractante. L’entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n’y sont pas prévus à la suite de la réception de demandes ou d’instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l’autorité contractante.

(b) **Chargé de projet**

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

Titre : _____
 Organisation : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____
 Télécopieur : _____
 Adresse électronique : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l’organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat, et il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements touchant la portée des travaux. De telles modifications ne peuvent être effectuées que par l’entremise d’une modification au contrat émise par l’autorité contractante.

(c) Représentant contractant du MDN

Le représentant contractant du MDN pour le contrat est :

Nom : _____
 Titre : _____
 Organisation : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____
 Télécopieur : _____
 Adresse électronique: _____

Le représentant contractant représente le ministère for whom the Work is being carried out under the Contract and is responsible for all matters concerning the administrative aspects of the Work under the Contract, communication with PWGSC Contracting Authority on all matters concerning the Contract, procurement initiation authority, and providing PWGSC reports on Contract utilization. Technical matters may be discussed with the DND Procurement Representative; however, the DND Procurement Representative has no authority to authorize changes to the scope of the Work. Changes to the scope of the Work can only be made through a contract amendment issued by the Contracting Authority.

(d) Représentant de l’entrepreneur

Note aux soumissionnaires: Le représentant de l’entrepreneur, le chargé de projet et le représentant contractant du MDN ainsi que les coordonnées seront identifiés au moment de l’adjudication du contrat.

7.8 Divulgence proactive des contrats conclus avec d’anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d’ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la gestion de la fonction publique, l’entrepreneur a convenu que ces renseignements seront affichés sur les sites Web ministériels, dans le cadre des rapports de divulgation proactive, conformément à l’Avis sur la politique sur les marchés 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor.

7.9 Paiement

(a) Base de paiement

(i) **Services professionnels fournis dans le cadre d’une autorisation de tâche avec un prix maximum:** Pour les services professionnels exigés par le Canada, en conformité avec une autorisation de tâche émise de façon officielle, le Canada paiera à l’entrepreneur, de façon rétroactive, jusqu’à concurrence du prix maximum pour l’autorisation de tâche, pour les heures réellement travaillées ainsi que pour tout produit issu de ce travail conformément aux tarifs journaliers fermes tout compris établis à l’annexe B, Base de paiement, taxes applicables en sus. Les périodes de travail de moins d’une journée seront calculées au prorata, une journée normale de travail étant de 7,5 heures.

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

Coût estimatif : \$

- (ii) **Frais de déplacement et de subsistance – Directive sur les voyages du Conseil national mixte** : L’entrepreneur sera remboursé pour les frais de déplacement et de subsistance autorisés qu’il a raisonnablement et convenablement engagés dans l’exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais administratifs généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l’utilisation d’un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la *Directive sur les voyages du Conseil national mixte*, et selon les autres dispositions de la Directive qui font référence aux « voyageurs » plutôt qu’aux « employés ». Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet. Les demandes de voyage seront prises en compte uniquement pour un lieu de travail situé à plus de 100 kilomètres de la région de la Capitale nationale. L’entrepreneur sera payé pour les heures consacrées au déplacement en fonction de la moitié du taux horaire. Le taux horaire sera déterminé en divisant le taux quotidien ferme établi à l’Annexe B par 7,5 heures. Tout paiement peut faire l’objet d’une vérification par le gouvernement.

Coût estimatif : \$

- (iii) **Attribution concurrentielle** : L’entrepreneur reconnaît que le contrat a été attribué à l’issue d’un processus concurrentiel. Aucun montant supplémentaire ne sera versé à l’entrepreneur en compensation d’erreurs, d’oublis ou de mauvaises interprétations ou estimations dans sa soumission.

- (iv) **Taux des services professionnels** : D’après l’expérience du Canada, les soumissionnaires proposeront parfois des taux pour une ou plusieurs catégories de ressources au moment de la soumission qu’ils refuseront plus tard de respecter, en affirmant que ces taux ne leur permettent pas de recouvrer les frais ou de rentabiliser leurs activités. Cela annule les avantages que le Canada aurait pu retirer de ce contrat. Si l’entrepreneur ne répond pas ou refuse de présenter une personne possédant les compétences décrites dans le contrat dans le délai prévu au contrat (ou qu’il propose plutôt de présenter quelqu’un d’une autre catégorie, à un taux différent), même si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie ou choisit de se prévaloir de ses droits en vertu des Conditions générales, le Canada peut imposer des sanctions ou prendre des mesures conformément à la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs (ou l’équivalent) de TPSGC en vigueur. Ces mesures peuvent comprendre une évaluation de laquelle peut découler l’imposition à l’entrepreneur de conditions qu’il devra respecter pour continuer à faire affaire avec le Canada ou une radiation complète de l’entrepreneur l’empêchant de soumissionner à l’avenir.

(b) **Limitation des dépenses – Total cumulatif de toutes les autorisations de tâche**

- (i) La responsabilité totale du Canada envers l’entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de tâche émises de façon officielle, y compris toute modification, ne doit pas dépasser la somme qui apparaît à la page 1 du Contrat. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
- (ii) Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l’entrepreneur, à moins qu’une augmentation n’ait été approuvée, par écrit, par l’autorité contractante.
- (iii) Il doit aviser l’autorité contractante par écrit du caractère approprié de cette somme :
- (A) lorsque 75 % de la somme est engagée; ou
 - (B) quatre mois avant la date d’expiration du contrat; ou
 - (C) dès que l’entrepreneur juge que la somme est insuffisante pour l’achèvement des travaux requis et demandés dans toutes les autorisations de tâche autorisées, y compris toutes révisions,

selon la première éventualité.

Solicitation No. – N° de l'invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- (i) Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds supplémentaires requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada.
- (c) **Modalités de paiement pour les autorisations de tâche avec un prix maximum** : Pour chaque autorisation de tâche valide émise conformément au contrat et qui comprend un prix maximum :
- (i) Le Canada paiera l'entrepreneur une fois par mois uniquement, conformément à la Base de paiement. L'entrepreneur doit présenter des feuilles de présence pour chaque ressource, indiquant le nombre de jours et d'heures de travail effectués, pour justifier les montants réclamés sur la facture.
- (ii) Une fois que le Canada aura payé le prix maximum pour l'autorisation de tâche, il n'aura plus à verser d'autres montants, mais l'entrepreneur devra achever les travaux décrits dans l'autorisation de tâche et correspondant au prix maximum de l'autorisation de tâche. Si les travaux décrits dans l'autorisation de tâche sont terminés plus tôt que prévu, et que leur coût (en fonction de la durée des travaux confirmée par les feuilles de présence) selon les tarifs établis dans le contrat est inférieur au prix maximum de l'autorisation de tâche, le Canada ne sera pas tenu de payer que le temps consacré à la réalisation des travaux liés à l'autorisation de tâche.
- (d) **Vérification du temps**
- Le temps facturé et l'exactitude du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada, avant ou après que l'entrepreneur a été payé. Si la vérification est effectuée après le paiement, l'entrepreneur s'engage à rembourser tout montant versé en trop, à la demande du Canada.
- (e) **Crédits de paiement**
- (i) **Incapacité de fournir une ressource** :
- (A) Si l'entrepreneur ne peut fournir, dans le délai prescrit par le contrat, une ressource en services professionnels qui possède toutes les qualifications demandées, l'entrepreneur doit verser au Canada un montant égal au tarif journalier (pour une journée de travail de 7,5 heures) de la ressource demandée pour chaque journée (ou portion de journée) de retard à fournir la ressource, jusqu'à un maximum de dix (10) jours.
- (B) **Mesures correctives** : Si, conformément à cet article, les crédits sont applicables durant deux mois consécutifs ou durant trois mois sur une période de douze mois, l'entrepreneur doit présenter un plan d'action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème ne se produise de nouveau. L'entrepreneur aura cinq jours ouvrables pour présenter le plan d'action au client et à l'autorité contractante, et 20 jours ouvrables pour corriger le problème sous-jacent.
- (C) **Résiliation pour non-respect du niveau de disponibilité minimum** : Outre les autres droits qui lui sont conférés dans le cadre du contrat, le Canada peut résilier le contrat conformément aux conditions générales pour manquement en donnant à l'entrepreneur un avis écrit de trois (3) mois lui faisant part de son intention, si :
- (1) le montant total de crédits pour un cycle de facturation mensuelle donné a atteint 10 p. 100 de la facture mensuelle; ou
- (2) les mesures correctives présentées par l'entrepreneur, décrites ci-dessus, n'ont pas été prises.
- La résiliation du contrat entrera en vigueur à la fin de la période de trois (3) mois, sauf si le Canada détermine que l'entrepreneur a mis en œuvre les mesures correctives de façon satisfaisante pendant cette période.

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- (ii) **Les crédits s’appliquent pendant toute la durée du contrat** : Les parties conviennent que les crédits s’appliquent pendant toute la durée du contrat.
 - (iii) **Crédits représentant des dommages-intérêts** : Les parties conviennent que les crédits sont des dommages-intérêts et qu’ils représentent la meilleure estimation préalable de la perte pour le Canada dans l’éventualité du manquement applicable. Les crédits ne sont pas une pénalité et ne doivent pas être considérés comme tels.
 - (iv) **Droit du Canada d’obtenir le paiement** : Les parties conviennent que ces crédits représentent une dette déterminée. Afin d’obtenir le paiement des crédits, le Canada est autorisé en tout temps à retenir, à recouvrer ou à déduire tout montant dû et impayé de toute somme due à l’entrepreneur par le Canada de temps à autre.
 - (v) **Droits et recours du Canada non limités** : Les parties conviennent que rien dans le présent article ne limite les droits ou les recours dont le Canada peut se prévaloir conformément au présent contrat (y compris le droit de résilier le contrat pour manquement) ou en vertu de la loi en général.
 - (vi) **Droits de vérification** : Le calcul de l’entrepreneur relatif aux crédits dans le cadre du contrat peut être vérifié par le service de vérification du gouvernement, à la discrétion de l’autorité contractante, avant ou après le versement du paiement à l’entrepreneur. L’entrepreneur doit coopérer entièrement avec le Canada au cours de la réalisation de toute vérification en permettant au Canada d’accéder à tous les documents et systèmes que le Canada juge nécessaires pour veiller à ce que tous les crédits aient été correctement imputés au Canada dans les factures de l’entrepreneur. Si une vérification démontre que des factures passées contiennent des erreurs de calcul des crédits, l’entrepreneur doit payer au Canada le montant, tel qu’il a été déterminé par la vérification, qui aurait dû être crédité au Canada, en plus des intérêts, à compter de la date à laquelle le Canada a versé le paiement excédentaire jusqu’à la date du remboursement (le taux d’intérêt est le taux officiel d’escompte par année de la Banque du Canada en vigueur à la date à laquelle le crédit était dû au Canada, plus 1,25 % par année). Si, à la suite d’une vérification, le Canada détermine que les documents ou les systèmes de l’entrepreneur servant à déterminer, à calculer ou à enregistrer les crédits ne sont pas adéquats, l’entrepreneur devra mettre en œuvre toutes les mesures supplémentaires exigées par l’autorité contractante pour remédier au problème.
- (f) **Aucune obligation de payer pour des travaux non effectués en raison de la fermeture des bureaux du gouvernement**
- (i) Si l’entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses représentants fournissent des services dans les locaux du gouvernement dans le cadre du contrat et que ces locaux ne sont pas accessibles en raison de l’évacuation ou de la fermeture des bureaux du gouvernement, et que le travail n’est pas effectué en raison de cette fermeture, le Canada n’a pas la responsabilité de payer l’entrepreneur pour le travail qu’il aurait exécuté s’il n’y avait pas eu de fermeture des bureaux.
 - (ii) Si l’entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents ne peuvent accéder aux locaux du gouvernement où ils assurent des services en vertu du contrat en raison d’une grève ou d’un lock-out, et que cette situation les empêche de faire leur travail, le Canada n’est pas tenu de payer l’entrepreneur pour les travaux qui auraient pu être effectués s’il avait eu accès aux locaux.

7.10 Instructions relatives à la facturation

- (a) L’entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l’information exigée dans les conditions générales.
- (b) La facture de l’entrepreneur doit comporter un poste pour chaque sous-alinéa de la Base de paiement, et elle doit porter les numéros d’autorisation de tâche applicables.

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- (c) En soumettant des factures, l’entrepreneur atteste que les biens et services ont été livrés et que tous les frais sont conformes aux dispositions de la Base de paiement du contrat, y compris les frais résultant de l’exécution des travaux par des sous-traitants.
- (d) L’entrepreneur doit remettre au responsable technique l’original ainsi que deux copies de chaque facture, et une copie à l’autorité contractante.

7.11 Attestations

- (a) Le respect continu des attestations qui accompagnent la soumission de l’entrepreneur, toute offre de prix pour l’autorisation de tâches et la coopération constante quant à la fourniture de renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l’objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l’entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu’il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

7.12 Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi – Manquement de la part de l’entrepreneur

L’entrepreneur comprend et convient que, lorsqu’il conclut un Accord pour la mise en œuvre de l’équité en matière d’emploi avec le Programme du travail d’Emploi et Développement social Canada, cet accord doit demeurer valide pendant toute la durée du contrat. Si cet accord devient invalide, le nom de l’entrepreneur sera ajouté à la Liste [« d’admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux »](#). L’imposition d’une telle sanction par EDSC constituera un manquement au contrat.

7.13 Matériel protégé par le droit d’auteur

- (a) Dans cette section, le terme « matériel » désigne tout élément créé par l’entrepreneur dans le cadre des travaux prévus au contrat, qui doit être livré au Canada et pour lequel il existe un droit d’auteur, sauf les codes logiciels et tous les manuels ou les guides à l’intention des utilisateurs finaux ou des techniciens, qui portent sur ces codes. Le terme « matériel » n’inclut rien qui a été créé par l’entrepreneur avant la date d’attribution du contrat.
- (b) Le Canada est titulaire du droit d’auteur sur le matériel, et l’entrepreneur doit apposer sur le matériel le symbole du droit d’auteur et l’un ou l’autre des avis qui suivent : © Sa Majesté la Reine du chef du Canada (année) ou © Her Majesty the Queen in right of Canada (year).
- (c) L’entrepreneur ne doit pas utiliser, copier, divulguer ou publier quelque matériel que ce soit, sauf si cela est nécessaire à l’exécution du contrat. L’entrepreneur doit signer l’acte de transfert et les autres documents relatifs au droit d’auteur sur le matériel qui sont exigés par le Canada.
- (d) À la demande du Canada, l’entrepreneur doit remettre une renonciation permanente écrite, sous une forme acceptable pour le Canada, de la part de chaque auteur ayant contribué au matériel. Si l’entrepreneur est l’auteur du matériel, il renonce définitivement à ses droits moraux relativement au matériel.

7.14 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

7.15 Ordre de priorité des documents

En cas d’incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c’est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l’emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste :

Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- (a) les articles de la convention, ainsi que les différentes clauses du Guide des CCUA qui sont intégrées par renvoi dans le présent contrat;
- (b) les conditions générales supplémentaires, selon l'ordre suivant :
 - (i) 4002 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – Services d'élaboration ou de modification de logiciels;
 - (ii) 4007 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires – Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
- (c) les conditions générales 2035 (2015-07-03) – besoins plus complexes de services;
- (d) l'annexe A, Énoncé des travaux, y compris ses appendices, comme suit:
 - (i) Appendice A de l'annexe A – Procédures d'attribution de tâches,
 - (ii) Appendice B de l'annexe A – Formulaire d'autorisation de tâche,
 - (iii) Appendice C de l'annexe A – Critères d'évaluation des ressources et tableau de réponses,
 - (iv) Appendice D de l'annexe A – Attestations à l'étape de l'autorisation de tâche;
- (e) l'annexe B – Base de paiement;
- (f) l'annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- (g) les autorisations de tâche émises de façon officielle et toute attestation requise (y compris toutes les annexes, s'il y en a);
- (h) L'Arrangement en matière d'approvisionnement No. EN578-055605/xxx/EI; et
- (i) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) « clarifiée le _____ » ou « modifiée le _____ » (*insérer la ou les dates des clarifications ou modifications, le cas échéant*).

7.16 Contrat de Défense

- (a) Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16) – Contrat de Défense

7.17 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

- (a) Clause du guide des CCUA A2000C (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Cette clause ou la suivante (selon que le soumissionnaire retenu est un entrepreneur canadien ou un entrepreneur étranger) fera partie de tout contrat subséquent.

7.18 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

- (a) Clause du guide des CCUA A2001C (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

7.19 Exigences en matière d'assurances

(a) Conformité aux exigences en matière d'assurances

- (i) L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurances énoncées dans le présent article. Il doit conserver la couverture exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurances ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat ni ne la diminue.
- (ii) L'entrepreneur doit décider si une couverture supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et se conformer aux lois applicables. Toute couverture supplémentaire est à la charge de l'entrepreneur et souscrite pour son bénéfice et sa protection.

Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

(iii) L'entrepreneur devrait faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, et le certificat d'attestation d'assurance doit confirmer que la police d'assurance satisfaisant aux exigences est en vigueur. Si le certificat d'attestation d'assurance n'est pas rempli et fourni comme il est demandé, l'autorité contractante en informera l'entrepreneur et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus sera considéré comme un manquement aux conditions générales. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée conforme de toutes les polices d'assurance applicables.

(b) **Assurance responsabilité civile commerciale**

(i) L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile des entreprises d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

(ii) La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :

- (A) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- (B) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
- (C) Produits et activités réalisées : Couverture pour les blessures corporelles ou les dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités réalisées par l'entrepreneur.
- (D) Préjudices personnels : La couverture devrait inclure notamment la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
- (E) Responsabilité réciproque/séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans les limites prévues par la couverture. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été établie pour chacun d'eux.
- (F) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au présent contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions d'assurance contractuelle.
- (G) Les employés et, le cas échéant, les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
- (H) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail ou par un programme semblable).
- (I) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités accomplies : La police doit prévoir la couverture des dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance standard.

Solicitation No. – N° de l'invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- (J) Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- (K) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- (L) Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- (M) Préjudices découlant de la publicité : L'avenant doit notamment inclure le piratage ou l'appropriation illicite d'idées, ou la violation de droits d'auteur, de marques de commerce, de titres ou de slogans.

(c) **Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions**

- (i) L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par perte et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
- (ii) S'il s'agit d'une assurance responsabilité professionnelle sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- (iii) L'avenant suivant doit être compris :
Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

7.20 Programme des marchandises contrôlées

- (a) Clause du Guide des CCUA A9131C (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées
- (b) Clause du Guide des CCUA B4060C (2011-05-16), Marchandises contrôlées

7.21 Limitation de la responsabilité – Gestion de l'information/technologie de l'information

- (a) Le présent article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Toute mention dans le présent article de dommages causés par l'entrepreneur comprend les dommages causés par ses employés, ainsi que ses sous-traitants, ses mandataires et ses représentants, ainsi que leurs employés. Le présent article s'applique, que la réclamation soit fondée contractuellement sur un délit civil ou un autre motif de poursuite. L'entrepreneur n'est pas responsable envers le Canada de l'exécution ou de la non-exécution du contrat, sauf dans les cas précisés dans le présent article et dans tout autre article du contrat préétablissant des dommages-intérêts. L'entrepreneur est uniquement responsable des dommages indirects, particuliers ou consécutifs, dans la mesure décrite dans le présent article, même si l'entrepreneur a été avisé de la possibilité de ces dommages.
- (b) **Responsabilité de première partie :**
 - (i) L'entrepreneur est entièrement responsable envers le Canada de tous les dommages, y compris les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
 - (A) toute violation des droits de propriété intellectuelle, dans la mesure où l'entrepreneur viole l'article des conditions générales intitulé « Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances »;
 - (B) toute blessure physique, y compris la mort.

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°
W7714-156010		

- (ii) L’entrepreneur est responsable de tous les dommages directs causés par l’exécution ou la non-exécution du contrat et touchant des biens personnels ou des biens immobiliers qui appartiennent au Canada ou qui sont occupés par celui-ci.
- (iii) Chaque partie est responsable de tous les dommages directs causés par son manquement à l’obligation de confidentialité dans le cadre du contrat. Chaque partie est également responsable de tous les dommages indirects, particuliers et consécutifs pour toute communication non autorisée de secrets de fabrication (ou des secrets de fabrication d’un tiers fournis par une partie à une autre aux termes du contrat) ayant trait à la technologie de l’information.
- (iv) L’entrepreneur est responsable de tous les dommages directs qui se rapportent à une charge ou à une réclamation liée à toute portion des travaux pour lesquels le Canada a effectué un paiement. Cette disposition ne s’applique pas aux charges ou réclamations relatives aux droits de propriété intellectuelle, lesquelles sont traitées au sous-alinéa (i)(A) susmentionné.
- (v) L’entrepreneur est également responsable de tout autre dommage direct causé au Canada par l’exécution ou la non-exécution du contrat par l’entrepreneur et qui se rapporte à :
 - (A) tout manquement aux obligations en matière de garantie en vertu du contrat, jusqu’à concurrence du coût total payé par le Canada (y compris toute taxe applicable) pour les biens et les services touchés par le manquement;
 - (B) tout autre dommage direct, y compris tous les frais directs identifiables afférents au Canada pour faire appel à une autre partie dans le cadre des travaux si le contrat est résilié en totalité ou en partie pour non-exécution, jusqu’à concurrence d’un maximum global correspondant à la plus élevée des deux valeurs suivantes pour l’application de ce sous-alinéa : 75 % du coût total estimatif (le montant indiqué à la première page du contrat dans la case intitulée « Coût total estimatif » ou le montant indiqué sur chaque commande subséquente, bon de commande ou tout autre document utilisé pour commander des biens ou des services dans le cadre du présent instrument), ou 1 000 000 \$.

En aucun cas, la responsabilité totale de l’entrepreneur aux termes de l’alinéa (v) ne dépassera le montant le plus élevé entre le coût total estimatif (comme défini plus haut) du contrat ou 1 000 000 \$.
- (vi) Si les dossiers ou les données du Canada sont endommagés à la suite d’une négligence ou d’un acte délibéré de l’entrepreneur, la seule responsabilité de l’entrepreneur consiste à rétablir, à ses frais, les dossiers et les données du Canada en utilisant la copie de sauvegarde la plus récente conservée par le Canada. Ce dernier doit s’assurer de sauvegarder adéquatement ses documents et ses données.

Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

(c) **Réclamations de tiers :**

- (i) Que la réclamation soit faite au Canada ou à l'entrepreneur, chaque partie convient qu'elle est responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers relativement au contrat, tel que stipulé dans un accord de règlement ou ultimement déterminé par une cour compétente, si la cour détermine que les parties sont conjointement et solidairement responsables ou qu'une seule partie est uniquement et directement responsable envers le tiers. Le montant de la responsabilité sera celui précisé dans l'accord de règlement ou déterminé par le tribunal comme ayant été la portion des dommages que la partie a causés au tiers. Aucun accord de règlement ne lie une partie, sauf si ses représentants autorisés l'ont approuvé par écrit.
- (ii) Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle ou d'une responsabilité conjointe et solidaire, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser au Canada le montant ultimement déterminé par un tribunal compétent comme étant la portion de l'entrepreneur des dommages qu'il a lui-même causés au tiers. Toutefois, malgré l'alinéa (i), lequel concerne les dommages-intérêts spéciaux, indirects ou consécutifs subis par des tiers et couverts par le présent article, l'entrepreneur est uniquement responsable de rembourser au Canada la portion des dommages qu'il a causés sur le montant total que doit verser le Canada à un tiers sur ordre d'un tribunal, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle relativement à la violation des droits de propriétés intellectuelles; de blessures physiques, y compris la mort; des dommages touchant les biens personnels matériels ou immobiliers d'un tiers; toute charge ou tout privilège sur toute portion des travaux; ou du non-respect de la confidentialité.
- (iii) Les parties sont uniquement responsables l'une envers l'autre des dommages causés à des tiers dans la mesure décrite dans le paragraphe (c).

7.22 Entrepreneur en coentreprise

- (a) L'entrepreneur confirme que le nom de la coentreprise est [redacted] et qu'elle est formée des membres suivants : *[énumérer les membres de la coentreprise nommés dans la soumission originale de l'entrepreneur]*.
- (b) Pour ce qui est des rapports entre les membres de cette coentreprise, chacun d'eux adopte les conventions, fait les déclarations et offre les garanties suivantes (le cas échéant) :
 - (i) [redacted] a été nommé en tant que « membre représentant » de la coentreprise et est pleinement habilité à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de cette coentreprise pour ce qui est de toutes les questions se rapportant au présent contrat;
 - (ii) en informant le membre représentant, le Canada sera réputé avoir informé tous les membres de cette coentreprise;
 - (iii) toutes les sommes versées par le Canada au membre représentant seront réputées avoir été versées à tous les membres.
- (c) Tous les membres conviennent que le Canada peut, à sa discrétion, résilier le contrat en cas de conflit entre les membres lorsque, de l'avis du Canada, ce conflit nuit d'une manière ou d'une autre à l'exécution des travaux.
- (d) Tous les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution du contrat en entier.
- (e) L'entrepreneur reconnaît que toute modification apportée à la composition de la coentreprise (soit un changement dans le nombre de ses membres ou la substitution d'une autre personne morale à un membre existant) constitue une cession et est soumise aux dispositions des conditions générales du contrat.

Solicitation No. – N° de l'invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- (f) L'entrepreneur reconnaît que, le cas échéant, toutes les exigences contractuelles relatives aux biens contrôlés et à la sécurité s'appliquent à chaque membre de la coentreprise.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : *Le présent article sera supprimé si le soumissionnaire auquel on attribue le contrat n'est pas une coentreprise. Si l'entrepreneur est une coentreprise, cette clause sera complétée par l'information de sa soumission.*

7.23 Services professionnels – Généralités

- (a) L'entrepreneur doit fournir des services professionnels sur demande, tels qu'ils sont précisés dans le présent contrat. Toutes les ressources fournies par l'entrepreneur doivent posséder les compétences décrites dans le contrat (notamment celles relatives à l'expérience, aux titres professionnels, aux études, aux aptitudes linguistiques et à la cote de sécurité) et être capables de fournir les services exigés selon les échéances précisées dans le contrat.
- (b) Si l'entrepreneur ne livre pas les produits livrables (à l'exception d'une personne précise) ou n'effectue pas les tâches décrites dans le contrat dans les délais prescrits, en plus de ne pas se conformer à tout autre droit ou recours dont le Canada peut se prévaloir en vertu du contrat ou de la loi, le Canada peut informer l'entrepreneur du manquement et peut exiger que ce dernier fournisse au responsable technique, dans les dix (10) jours ouvrables, un plan écrit décrivant les mesures que l'entrepreneur entend prendre pour remédier au problème. L'entrepreneur doit préparer le plan et le mettre en œuvre à ses frais.
- (c) L'article intitulé « Remplacement d'individus spécifiques » des Conditions générales 2035 a été supprimé et remplacé par ce qui suit :

Remplacement d'individus spécifiques

- (i) Si l'entrepreneur ne peut fournir les services d'une personne en particulier désignée dans le contrat pour exécuter les travaux, il doit, dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de l'avis concernant le départ de la personne en question ou son incapacité à entamer les travaux (ou si le Canada en a demandé le remplacement, dans les dix jours ouvrables suivant la remise d'un avis à cet effet), fournir à l'autorité contractante ce qui suit :
- (A) le nom, les qualifications et l'expérience d'un remplaçant proposé disponible immédiatement;
 - (B) les renseignements de sécurité sur le remplaçant proposé exigés par le Canada, s'il y a lieu.

Les qualifications et l'expérience du remplaçant doivent être équivalentes ou supérieures à celles de la ressource initiale.

- (ii) Sous réserve d'un retard justifiable, lorsque le Canada constate qu'une personne désignée dans le contrat pour fournir les services n'a pas été mise à disposition ou ne réalise pas les travaux, l'autorité contractante peut choisir :
- (A) de revendiquer les droits du Canada ou d'exercer un recours en vertu du contrat ou de la loi, y compris de résilier le contrat en totalité ou en partie, pour manquement, en vertu de l'article intitulé « Manquement de la part de l'entrepreneur »;
 - (B) d'évaluer les renseignements fournis en vertu du sous-alinéa 7.10c(i) ci-dessus ou, s'ils n'ont pas encore été fournis, d'exiger que l'entrepreneur propose un remplaçant que le responsable technique devra évaluer. Les compétences et l'expérience du remplaçant doivent être équivalentes ou supérieures à celles de la ressource initiale et être jugées satisfaisantes par le Canada. Une fois le remplaçant évalué, le Canada pourra l'accepter, exercer les droits décrits à la division 7.10c(ii)(A) ci-dessus ou encore exiger qu'on lui propose un autre remplaçant en vertu de l'alinéa 7.10c).

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

En cas de retard justifiable, le Canada pourra exercer les options décrites à la division c)(ii)(B) ci-dessus au lieu de résilier le contrat en vertu de l’article « Retard justifiable ». La non-disponibilité d’une ressource en raison d’une affectation à un autre contrat ou projet (y compris ceux de l’État) exécuté par l’entrepreneur ou l’une de ses sociétés affiliées ne constitue pas un retard justifiable.

- (iii) L’entrepreneur ne doit en aucun cas permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés. L’autorité contractante peut ordonner qu’une ressource originale ou qu’un remplaçant cesse d’exécuter les travaux. Dans ce cas, l’entrepreneur doit alors se conformer sans délai à cet ordre. Le fait que l’autorité contractante n’ordonne pas qu’une ressource cesse d’exécuter les travaux ne relève pas l’entrepreneur de sa responsabilité de satisfaire aux exigences du contrat.
- (iv) Les obligations énoncées dans le présent article s’appliquent en dépit des changements que le Canada pourrait avoir apportés au contexte opérationnel du client.

7.24 Préservation des supports électroniques

- (a) Avant de les utiliser sur l’équipement du Canada ou de les envoyer au Canada, l’entrepreneur doit utiliser un produit régulièrement mis à jour pour balayer les supports électroniques utilisés pour exécuter les travaux afin de s’assurer qu’ils ne contiennent aucun virus informatique ou code malveillant. L’entrepreneur doit informer aussitôt le Canada si un support électronique utilisé pour les travaux renferme des virus informatiques ou autres codes malveillants.
- (b) Si des renseignements ou des documents électroniques sont endommagés ou perdus pendant que l’entrepreneur en a la garde ou en tout temps avant qu’ils ne soient remis au Canada conformément au contrat, l’entrepreneur doit les remplacer immédiatement à ses frais.

7.25 Déclarations et garanties

Dans sa soumission, l’entrepreneur a fait des déclarations à propos de sa propre expérience et expertise et de celles des ressources qu’il propose qui ont donné lieu à l’attribution du contrat et à l’émission d’autorisations de tâche. L’entrepreneur déclare et certifie que toutes ces déclarations sont véridiques et reconnaît que le Canada s’est fondé sur ces déclarations pour lui attribuer le contrat et lui assigner des travaux par l’intermédiaire des autorisations de tâche. De plus, l’entrepreneur déclare et certifie qu’il a et qu’il aura et maintiendra pendant la durée du contrat, ainsi que tout le personnel et les sous-traitants qui effectueront les travaux, les compétences, l’expérience et l’expertise nécessaires pour mener à bien les travaux conformément au contrat et qu’il a (ainsi que le personnel et les sous-traitants) déjà rendu de pareils services à d’autres clients.

7.26 Accès aux biens et aux installations du Canada

Les biens, les installations, le matériel, la documentation et le personnel du Canada ne sont pas forcément mis automatiquement à la disposition de l’entrepreneur. S’il veut y avoir accès, il doit en faire la demande au responsable technique. Sauf indication contraire à cet effet dans le contrat, le Canada n’est pas tenu de fournir à l’entrepreneur l’une ou l’autre des ressources précitées. Si le Canada choisit, à sa discrétion, de mettre ses installations, son matériel, sa documentation et son personnel à la disposition de l’entrepreneur pour effectuer les travaux, il peut exiger une modification de la base de paiement, et des exigences supplémentaires en matière de sécurité peuvent s’appliquer.

7.27 Mise en œuvre

Mise en œuvre des services professionnels : Si des services professionnels similaires sont actuellement fournis par un autre fournisseur ou par le personnel du Canada, l’entrepreneur est tenu de s’assurer que la transition vers les services qu’il offre en vertu du contrat n’aura pas de répercussions sur les opérations du Canada et de ses utilisateurs, et qu’elle n’entraîne pas une dégradation dans la rapidité ou la qualité du service. L’entrepreneur est tenu d’offrir à ses employés la formation supplémentaire nécessaire pour la réalisation des travaux; le temps passé en formation ou pour se familiariser avec l’environnement du client ne peut être facturé au Canada. On estimera la transition terminée lorsque l’entrepreneur aura démontré, à la satisfaction du

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

responsable technique, qu’il est en mesure de réaliser les travaux. La transition doit se terminer au plus tard 10 jours ouvrables après l’attribution du contrat. Les coûts associés au fait de démontrer que l’entrepreneur est en mesure de fournir les services professionnels sont à la charge de ce dernier.

7.28 Responsabilités relatives au protocole d’identification

L’entrepreneur doit s’assurer que chacun de ses agents, représentants ou sous-traitants (appelés ci-après représentants de l’entrepreneur) respecte les exigences d’auto-identification suivantes :

- (a) Les représentants de l’entrepreneur qui assistent à une réunion du gouvernement du Canada (à l’intérieur ou à l’extérieur de bureaux du Canada) doivent s’identifier en tant que représentants de l’entrepreneur avant le début de la réunion afin de garantir que chaque participant à la réunion est au courant du fait que ces personnes ne sont pas des employés du gouvernement du Canada.
- (b) Pendant l’exécution de tout travail sur un site du gouvernement du Canada, chaque représentant de l’entrepreneur doit être clairement identifié comme tel, et ce, en tout temps.
- (c) Si un représentant de l’entrepreneur doit utiliser le système de courriel du gouvernement du Canada dans le cadre de l’exécution des travaux, il doit clairement s’identifier comme étant un agent ou un sous-traitant de l’entrepreneur dans le bloc de signature de tous les messages électroniques qu’il enverra ainsi que dans la section « Propriété ». De plus, ce protocole d’identification doit être utilisé pour toute autre correspondance, communication et documentation.
- (d) Si le Canada détermine que l’entrepreneur a contrevenu à n’importe laquelle de ses obligations en vertu du présent article, l’entrepreneur doit, à la suite d’un avis écrit du Canada, présenter un plan d’action écrit décrivant les mesures qui seront prises pour éviter que le problème ne se produise de nouveau. L’entrepreneur aura cinq (5) jours ouvrables pour présenter le plan d’action au client et à l’autorité contractante, et vingt (20) jours ouvrables pour corriger la source du problème.
- (e) En plus de tous ses autres droits dans le cadre du contrat, le Canada peut résilier le contrat pour manquement si l’entrepreneur ne respecte pas les mesures correctives décrites ci-dessus.

Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX

PROGRAMME ET SERVICES DE SOUTIEN TECHNIQUE POUR LE PROJET OPÉRATIONS DU RÉSEAU TACTIQUE DE LA SECTION DES CYBER OPÉRATIONS ET DE LA GUERRE DES TRANSMISSIONS

1. CONTEXTE

La doctrine militaire a longuement discuté de la nécessité d'un outil permettant aux commandants qui œuvrent au volet tactique des réseaux de communications de prendre des décisions éclairées en disposant de connaissances avancées de la situation. De récentes avancées dans le domaine des technologies de réseautage sans fil commerciales et militaires devraient permettre la création d'un tel outil. Ainsi, les utilisateurs tactiques auront accès à des réseaux de transmission de données dynamiques et très rapides au moyen desquels ils pourront acquérir et diffuser l'information nécessaire à la réussite de leurs missions. Pour défendre et soutenir ces réseaux dans les environnements contestés, les Forces armées canadiennes (FAC) auront besoin de solutions de gestion de réseau et de sécurité avancées.

Le projet Opérations du réseau tactique (ORT) de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) porte sur la nécessité de créer une solution de sécurité et de gestion des réseaux sans fil au moyen d'une combinaison équilibrée d'activités de recherche et développement. La composante à court terme (horizon 1/2) sera couverte par le commandement et le contrôle de l'avantage tactique dans le cyberspace (démonstrateur TEC3) alors que les activités à long terme (horizon 2/3) auront lieu dans le cadre du projet d'opération de réseau mobile avancé.

2. OBJECTIF

Le projet ORT nécessite une expertise technique et un service de soutien liés aux projets TEC3 et d'opération de réseau mobile avancé.

3. PORTÉE

L'entrepreneur doit, au fur et à mesure des besoins, fournir l'expertise technique et les services de soutien comprenant notamment les éléments suivants :

- Soutien technique pour développer, tester et intégrer des applications et des outils;
- Conception de matériel et de logiciels pour les opérations tactiques dans le cyberspace;
- Expertise technique liée aux protocoles de communication tactique et commerciale, la conception de réseaux, la sécurité des systèmes d'information, la programmation des appareils portatifs et des tablettes; et
- Développement d'applications logicielles pour le développement continu des composantes de recherche analytique et scientifique du projet ORT.

4. SERVICES REQUIS

L'entrepreneur doit fournir les services des ressources suivantes au fur et à mesure des besoins :

4.1 **A.6. PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS – NIVEAU 3: INGÉNIEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS ET DE MICROLOGICIELS (MANET/ANDROID)**

L'entrepreneur doit fournir une vaste gamme de services de soutien en matière de programmation et de développement de logiciels et de micrologiciels pour effectuer le développement et l'analyse de la sécurité logicielle dans le cadre du projet TEC3 pour les opérations dans le cyberspace sur un réseau

Sollicitation No. – N° de l'invitation

W7714-156010/B

Client Ref. No. – N° de réf. De client

VME

W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.

File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur

617ZM

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

maillé sans fil (MANET). La ressource travaillera avec le matériel radio, système d'exploitation Android, pour contrôler la radio, les pilotes de périphériques de base (accès aux fonctions de base), programmer les protocoles de routage et l'interface utilisateur graphique. Le matériel visé par le projet TEC3 comprend : ordinateurs portables, tablettes, téléphones intelligents et appareils portatifs avec récepteurs radio interne et externe.

Les tâches que l'ingénieur ou le développeur de logiciels et de micrologiciels doit effectuer comprennent notamment toute combinaison ou exécution partielle de ce qui suit :

- i. Écrire des logiciels pour appuyer les tâches assignées liées aux points suivants :
 - a. Noyaux sous Linux et pilotes à l'état bas;
 - b. Services de système Android;
 - c. Modules de logiciel à l'intérieur du système d'exploitation (Windows / Linux / Android);
 - d. Micrologiciels et logiciels pour la radio réalisée par logiciel (RRL) (HackRF et BladeRF);
 - e. Modifier les protocoles de réseautage sans fil (802.11);
 - f. Appuyer la création d'applications de haut niveau pour les utilisateurs du système d'exploitation Android;
- ii. Intégration rapide : cerner les appareils compatibles avec MANET (ordinateurs portables, tablettes et appareils portatifs); intégrer ces technologies avec d'autres produits commerciaux, logiciels d'exploitation libres et produits gouvernementaux et évaluer ces éléments par rapport aux exigences du projet TEC3, notamment :
 - a. BladeRF;
 - b. HackRF;
 - c. Appareils 802.11;
- iii. Évaluer les récepteurs radio, tablettes et téléphones et intégrer ces appareils au banc d'essai du réseau actuel du projet ORT :
 - a. Appareils nécessaires pour appuyer MANET, notamment : Tablettes, téléphones intelligents, ordinateurs portables, appareils radio filaires (militaires ou civils), systèmes de visualisation tête haute et appareils fonctionnant sous la technologie RRL;
 - b. Évaluer l'accessibilité du matériel en fonction de l'accès de base au jeu de pilotes de périphérique et des protocoles de base (couches 1-3);
 - c. Évaluer les applications commerciales, libres et gouvernementales quant à leur durabilité par rapport aux exigences du projet TEC3.
 - d. Rédiger les exigences pour l'intégration du matériel et des logiciels (radio, tablettes et téléphones) liés au projet TEC3;
- iv. Intégrer les téléphones et les tablettes Android avec la radio réalisée par logiciel à l'architecture du projet ORT (avec récepteurs radio internes ou filaires);
- v. Rédiger, développer et documenter :
 - a. Rédiger des documents;
 - b. Mettre à jour le document sur le concept des opérations TEC3;
 - c. Rédiger des outils susceptibles d'améliorer l'exécution et l'utilité opérationnelle du projet TEC3;
 - d. Rédiger des scénarios de test pour les essais en laboratoire et sur le terrain;
 - e. Rédiger des plans pour les essais en laboratoire et sur le terrain;
 - f. Consigner les résultats des essais en laboratoire et sur le terrain et les évaluer;
 - g. Rédiger des rapports sur les essais en laboratoire et sur le terrain;
- vi. Offrir expertise et soutien à titre d'expert en la matière au personnel de RDDC, notamment une vérification indépendante et la validation des éléments livrables du logiciel du démonstrateur de technologie du projet TEC3;
- vii. Évaluer l'achèvement, le respect des exigences, l'exactitude technique et la conformité aux normes des logiciels et de la documentation des éléments livrables;
- viii. Faire l'essai des applications MANET TEC3 et des applications de cyberdéfense, installer le laboratoire de développement MANET et vérifier le respect des exigences;

Sollicitation No. – N° de l'invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- ix. Accélérer la livraison du démonstrateur de technologie du projet TEC3 en cernant les améliorations possibles, puis en les mettant en œuvre par codage, essai et documentation;
- x. Offrir un soutien de débogage de première ligne.

4.2 A.1 ARCHITECTE D'APPLICATIONS/DE LOGICIELS, NIVEAU 3: DÉVELOPPEUR PRINCIPAL (MANET/ANDROID)

Le développeur principal doit fournir le soutien technique requis pour l'intégration et l'interopérabilité de l'application Android MANET TEC3 et du réseau radio.

Le développeur principal doit veiller à une partie du développement de logiciels, exécuter des tâches d'intégration, évaluer sur le plan du système et des composants le développement du logiciel de sécurité et appuyer les efforts d'analyse en cours dans le cadre du projet TEC3 applicables aux cyberactivités exécutées dans un réseau maillé sans fil (MANET). Ce travail consiste à évaluer le système radio (matériel), à vérifier les systèmes d'exploitation qui contrôlent le système radio et à configurer les pilotes des appareils (accès aux fonctions de base), à programmer les protocoles de routage et à programmer l'interface utilisateur graphique. Le matériel visé par le projet TEC3 comprend : ordinateurs portables, tablettes, téléphones intelligents et appareils portatifs avec récepteurs radio interne et externe.

Les tâches que le développeur principal doit effectuer comprennent notamment toute combinaison ou exécution partielle de ce qui suit :

- i. Développer une méthode de prototypage rapide : cerner les technologies radio/tablette/téléphone et RRL liées au projet TEC3. Intégrer ces technologies aux autres produits commerciaux, logiciels d'exploitation libres et produits gouvernementaux et les évaluer par rapport aux exigences du projet ORT. Cela comprend notamment :
 - a. Analyse des logiciels (commerciaux, libres et gouvernementaux) : Évaluer la durabilité par rapport aux exigences du projet ORT;
 - b. Compiler les exigences : revoir et documenter les meilleures pratiques de l'industrie et les besoins des FAC quant au projet ORT;
 - c. Intégrer les appareils et les logiciels nécessaires pour appuyer MANET, notamment : Tablettes, téléphones intelligents, ordinateurs portables, appareils radio filaires (militaires ou civils), systèmes de visualisation tête haute et appareils fonctionnant sous la technologie RRL;
- ii. Développement logiciel pour appuyer les tâches assignées :
 - a. Modules logiciels intégrés au système d'exploitation;
 - b. Micrologiciels pour la radio réalisée par logiciel (HackRF et BladeRF);
 - c. Applications d'utilisateur de haut niveau;
 - d. Protocoles de réseautage sans fil (802.11);
- iii. Tester les applications MANET TEC3 et la cyberdéfense, notamment :
 - a. Isoler les applications existantes :
 - b. Installer le laboratoire de développement MANET;
 - c. Appuyer les développeurs et les concepteurs dans l'intégration et l'interopérabilité de MANET TEC3 au sein de la plateforme radio réalisée par logiciel;
 - d. Évaluer par rapport aux exigences;
- iv. Développer et documenter;
 - a. Rédiger des documents;
 - b. Mettre à jour le document sur le concept des opérations TEC3;
 - c. Outils susceptibles d'améliorer l'exécution et l'utilité opérationnelle du projet TEC3;
 - d. Scénario et plans d'essai en laboratoire et sur le terrain;
 - e. Résultats d'essai en laboratoire et sur le terrain;
 - f. Rapports sur les essais en laboratoire et sur le terrain;

Sollicitation No. – N° de l'invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- v. Agir à titre d'expert de l'intégration du matériel et du développement de logiciels en ce qui concerne les protocoles, les normes et les lignes directrices du système d'exploitation Android touchant l'intégration globale des systèmes;
- vi. Accélérer la livraison du démonstrateur de technologie du projet ORT en cernant les améliorations possibles, puis en les mettant en œuvre par codage, essai et documentation;
- vii. Superviser l'équipement de test et le laboratoire pour les simulations, ainsi que les démonstrations en laboratoire et sur le terrain;
- viii. Superviser globalement les tests du réseau du projet ORT;
- ix. Offrir un soutien de débogage de première ligne.

4.3 A.6. PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS – NIVEAU 3: PROGRAMMEUR DE LOGICIELS (MANET / EXATA SIMULATION)

Le programmeur de logiciels doit concevoir et mettre en œuvre les améliorations des fonctions logicielles et les intégrer à la plateforme de simulation EXata/Cyber (QualNet) selon les nouveaux algorithmes ou protocoles proposés et développés dans le cadre de projets de recherche.

Le programmeur de logiciels doit concevoir et développer des troussees d'outils Web liées à l'interface utilisateur graphique afin de démontrer le comportement et le rendement des MANET tactiques en mettant l'accent sur la mobilité, le changement dynamique de la topologie réseau, le routage protégé et l'analyse du trafic en temps réel, etc.

Les tâches que le programmeur de logiciels doit effectuer comprennent notamment toute combinaison ou exécution partielle de ce qui suit :

- i. Concevoir, mettre en œuvre et intégrer des fonctions logicielles sur la plateforme EXata :
 - a. Mettre en œuvre l'architecture logicielle et la structure de code du simulateur Exata;
 - b. Développer et documenter une conception de haut niveau et une conception détaillée de l'architecture pour l'amélioration de la fonction logicielle;
 - c. Rédiger le code Exata;
 - d. Effectuer les essais des unités et de l'intégration;
- ii. Documenter les fonctions logicielles sur la plateforme Exata;
 - a. Rédiger le rapport sur le développement logiciel;
 - b. Concevoir des scénarios et des essais;
 - c. Analyser les données des résultats et présenter des conclusions;
 - d. Concevoir et mettre en œuvre des interfaces et une trousse d'outils pour alimenter les données à l'écran de l'interface utilisateur graphique dynamique et dans l'environnement de démonstration;
 - e. Rédiger un rapport sur les essais et un plan et un rapport sur les essais sur le terrain;
 - f. Rédiger le document de mise en œuvre et le manuel de l'utilisateur;
- iii. Conception et développement de l'interface utilisateur graphique Web;
 - a. Réunir les exigences et les spécifications techniques liées au projet pour la conception de l'interface utilisateur graphique;
 - b. Recenser les méthodes de développement d'interface utilisateur graphique et sélectionner la plus efficace;
 - c. Mettre en œuvre la trousse d'outils liée à l'interface utilisateur graphique sur une plateforme indépendante (pour le moment, sur Windows et Linux);
 - d. Intégrer les fichiers de données de sortie;
- iv. Mettre à jour la version de logiciel et assurer le suivi des changements :
 - a. Effectuer le contrôle des versions de logiciel dans Apache Subversion (GFE);
 - b. Documenter et commenter les logiciels;

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- v. Offrir un soutien de débogage de première ligne.

4.4 A.6. PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS – NIVEAU 3: INGÉNIEUR EN LOGICIEL POUR RADIO RÉALISÉE PAR LOGICEL

L’ingénieur en logiciel pour la radio réalisée par logiciel doit concevoir et mettre en œuvre des algorithmes TNS, qui ont déjà été développés dans un langage de haut niveau comme Matlab, en C++ et en Python pour des systèmes de communication sans fil comme 802.11, 802.16 ou 3GPP LTE, sur une plateforme de radio réalisée par logiciel. Cette plateforme doit s’intégrer aux projets TEC3 et ORT. L’ingénieur en logiciel pour la radio réalisée par logiciel doit créer un banc d’essai pour vérifier, tester et valider les algorithmes TNS conçus. L’ingénieur en logiciel doit concevoir des interfaces logicielles avec des interfaces graphiques et des modules logiciels afin de communiquer avec l’équipement de test en laboratoire et de le commander.

Les tâches que l’ingénieur en logiciel doit effectuer comprennent notamment toute combinaison ou exécution partielle de ce qui suit :

- i. Concevoir, mettre en œuvre et intégrer des logiciels comme suit :
 - a. concevoir et mettre en œuvre des algorithmes TNS dans les langages C++ et Python pour les systèmes de communication sans fil comme 802.11, 802.16 ou 3GPP LTE, sur un prototype de plateforme de radio réalisée par logiciel;
 - b. concevoir des interfaces logicielles avec des interfaces graphiques;
 - c. concevoir des modules logiciels pour communiquer avec l’équipement de test en laboratoire et le commander;
 - d. créer des bancs d’essai logiciels pour vérifier, tester et valider les algorithmes TNS conçus.
- ii. Consigner les scénarios et les plans pour les simulations, les tests en laboratoires et les essais sur le terrain.
- iii. Agir à titre d’expert du développement de logiciels en ce qui concerne les protocoles, les normes et les lignes directrices touchant l’intégration globale des systèmes.
- iv. Superviser l’équipement de test et le laboratoire pour les simulations, ainsi que les démonstrations en laboratoire et sur le terrain.
- v. Superviser globalement les tests des algorithmes.
- vi. Favoriser l’intégration de la radio réalisée par logiciel à la plateforme MANET du projet TEC3 ainsi que l’interopérabilité de ces deux éléments.
- vii. Assurer le soutien technique du prototype pendant la démonstration de celui-ci, les démonstrations en laboratoire et les exercices réels.
- viii. Offrir un soutien de débogage de première ligne.

4.5 A.6. PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS - NIVEAU 2: PROGRAMMEUR POUR LES APPLICATIONS DE LABORATOIRE

Le programmeur pour les applications de laboratoire doit installer ou programmer des pilotes de base pour assurer l’interface entre, d’une part, l’équipement de test en laboratoire et les périphériques de traitement de signaux personnalisés et, d’autre part, des systèmes informatiques Windows ou Linux. Le programmeur doit concevoir des interfaces logicielles avec des interfaces graphiques et des modules logiciels afin de communiquer avec l’équipement de collecte de données et de test en laboratoire ainsi que de le commander. Le programmeur peut être appelé à mettre en œuvre des algorithmes de traitement des signaux en C++ ou en Python pour les applications de communication sans fil sur les plateformes Windows ou Linux.

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

Les tâches que le programmeur doit effectuer comprennent notamment toute combinaison ou exécution partielle de ce qui suit :

- i. Concevoir, mettre en œuvre et intégrer des logiciels aux fins suivantes :
 - a. concevoir et mettre en œuvre des algorithmes de traitement des signaux en C++ ou en Python pour les applications de communication sans fil sur les plateformes Windows ou Linux;
 - b. concevoir des interfaces logicielles avec des interfaces graphiques;
 - c. concevoir des modules logiciels pour communiquer avec l’équipement de collecte de données et de test en laboratoire et le commander;
 - d. créer des bancs d’essai logiciels pour vérifier, tester et valider les algorithmes conçus.
- ii. Consigner les scénarios et les plans pour les tests de simulation, les tests en laboratoires et les essais sur le terrain.
- iii. Programmer l’équipement de test pour les simulations, ainsi que les démonstrations en laboratoire et sur le terrain.
- iv. Tester les algorithmes mis en œuvre.
- v. Assurer le soutien technique de l’équipement du prototype pendant les démonstrations et les exercices réels.
- vi. Offrir un soutien de débogage de première ligne pour les logiciels programmés.

5. PRODUITS LIVRABLES

Les consignes suivantes s’appliquent à toute documentation livrable :

- a) La documentation livrable doit être rédigée en anglais et fournie en versions papier et électronique à partir du modèle de l’entrepreneur.
- b) Les rapports et les documents doivent être produits dans Word de la suite Microsoft Office et les présentations, dans PowerPoint.
- c) Le code source et la documentation source doivent être fournis dans un système de contrôle des versions et des sous-versions, à moins d’indication contraire par le chargé de projet.
- d) Tous les documents non classifiés doivent être remis soit comme pièce jointe à un courriel, soit sur CD ou DVD.
- e) Tous les documents classifiés doivent être fournis en une copie papier et une copie électronique (sur CD ou DVD) et être transmis conformément aux directives de traitement sécurisé.

6. CONTRAINTES

Les travaux seront faits en tenant compte de ces contraintes :

- a) Avant d’utiliser toute PI de base pour les travaux prévus au contrat, l’entrepreneur doit définir la PI de base et demander l’approbation de Recherche et développement pour la défense Canada – Ottawa afin de s’en servir dans l’élaboration de la PI originale.
- b) Les produits livrables en code source doivent être dans le langage précisé par le chargé de projet. Voici les langages :
 - i. C et C++;
 - ii. EXata (Qualnet);
 - iii. Matlab;
 - iv. Java.
- c) Conformément aux exigences de RDDC, tous les manuscrits destinés à paraître dans des revues scientifiques ou des publications similaires, les résumés de présentations orales et toute autre communication décrivant des parties des travaux effectués sous contrat pour Recherche et développement pour la défense Canada – Ottawa ou donnant de l’information connexe doivent être soumis pour que leur publication soit approuvée. Dans tous les cas de publication approuvée, il faut faire mention du financement par le MDN.

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

- d) Dans le cadre de l’exécution du contrat résultant de la présente demande de soumissions, l’entrepreneur aura accès à de l’information et du matériel qui se traduira en le plaçant dans un conflit d’intérêts réel ou perçu ou de conférer un avantage injuste à l’égard de sa participation à d’autres demandes de soumissions futures. En particulier, les services professionnels rendus en vertu de ce contrat subséquent disqualifiera l’entrepreneur, ses entités affiliées, ses employés, agents ou sous-traitants de participer à la future demande de soumissions W7714-145970/B pour le projet de commandement et de contrôle de l’avantage tactique dans le cyberspace (TEC3).

7. LANGUE DE TRAVAIL

Tous les travaux doivent se faire en Anglais.

8. DÉPLACEMENT

L’entrepreneur peut être appelé à se déplacer à l’extérieur de la région de la capitale nationale (RCN).

9. SOUMISSION DE DOCUMENTS

Le chargé de projet ou un représentant désigné examinera tous les produits livrables issus des tâches assignées pour s’assurer qu’ils sont complets et de bonne qualité. Tous les documents originaux rédigés par l’entrepreneur seront soumis à l’état d’ébauche aux fins de relecture et de révision. Les changements suggérés ou exigés seront transmis à l’entrepreneur pour la production du document final.

10. ÉQUIPEMENT ET DOCUMENTS FOURNIS PAR LE GOUVERNEMENT

Les ressources suivantes seront fournies pour aider l’entrepreneur à réaliser les travaux :

- a) Études scientifiques et rapports de recherche sur les technologies prévues pour les projets TEC3 et d’opération de réseau mobile avancé ou sur les capacités offertes;
- b) Rapports de contexte ou des intervenants concernant les lacunes en matière de capacités qui devront être traitées par le démonstrateur de technologie des projets TEC3 ou d’opération de réseau mobile avancé;
- c) Prototypes logiciels et code source ayant déjà été utilisés; et
- d) Le Canada peut fournir une licence EXata pour les ressources de l’entrepreneur, au besoin.

11. LIEU DE TRAVAIL

Les travaux devront se dérouler aux installations de l’entrepreneur.

Les travaux se dérouleront aux installations de l’entrepreneur. L’entrepreneur peut être appelé à effectuer des travaux relatifs aux démonstrations, aux essais, à la formation et à l’intégration dans des locaux du MDN situés dans la RCN et précisés dans l’autorisation de tâches.

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

APPENDICE A DE L’ANNEXE A

PROCÉDURE D’ATTRIBUTION DE TÂCHES

1. Lorsqu’un besoin relatif à une tâche précise sera identifié, une version préliminaire du formulaire d’autorisation de tâche joint à l’Appendice B de l’Annexe A sera remise à l’entrepreneur [conformément à la méthode d’attribution indiquée dans l’article du contrat intitulé « Attribution des autorisations de tâche ».] Lorsqu’il reçoit un formulaire d’autorisation de tâche, l’entrepreneur doit soumettre au responsable contractant du MDN son offre de prix pour les catégories de ressources demandées d’après les renseignements contenus dans le formulaire d’autorisation de tâche. L’offre de prix doit être signée et envoyée au Canada dans le délai de réponse précisé dans le formulaire d’autorisation de tâche. L’entrepreneur disposera d’un délai d’au moins 48 heures pour présenter son offre de prix.
2. L’entrepreneur doit fournir un curriculum vitæ ainsi que les renseignements relatifs à l’attestation de sécurité demandée pour chaque ressource proposée, et doit remplir les tableaux de réponse à l’appendice C de l’annexe A qui portent sur les catégories de ressources indiquées dans le projet d’autorisation de tâche. La même personne ne peut être proposée pour plus d’une catégorie de ressources. Les curriculum vitæ devraient montrer que chaque personne proposée répond aux exigences décrites en matière de qualification (y compris les exigences en matière d’études, d’expérience de travail et d’accréditation professionnelle). En ce qui a trait aux ressources proposées :
 - (i) Les ressources proposées peuvent être des employés de l’entrepreneur ou des employés d’un sous-traitant, ou des entrepreneurs indépendants auxquels l’entrepreneur confierait une partie du travail en sous-traitance. (Se reporter à l’appendice D de l’annexe A, Attestations.)
 - (ii) En ce qui concerne les exigences en matière d’études touchant un grade, un titre ou un certificat en particulier, le Canada ne tiendra compte que des programmes d’études ayant été réussis par la ressource avant la date d’émission du projet d’autorisation de tâche à l’entrepreneur.
 - (iii) Pour les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre ou l’accréditation exigé à la publication du projet d’autorisation de tâche et doit demeurer, le cas échéant, un membre en règle de l’organisme professionnel en question pendant la période d’évaluation et la durée du contrat. Lorsque l’affiliation ou le titre professionnel doit être démontré au moyen d’une certification, d’un diplôme ou d’un grade, ce document doit être à jour, valide et émis par l’entité précisée dans le présent contrat ou, si l’entité n’est pas précisée, par une entité, une institution ou un organisme reconnu ou accrédité au moment où le document a été émis.
 - (iv) En ce qui concerne l’expérience de travail, le Canada ne tiendra pas compte de l’expérience acquise dans le cadre d’un programme de formation, sauf s’il s’agit d’expérience acquise dans le cadre d’un programme coopératif officiel dans un établissement postsecondaire.
 - (v) Pour les exigences qui demandent un nombre précis d’années d’expérience (p. ex. deux ans), le Canada ne tiendra pas compte de cette expérience si le curriculum vitæ ne donne pas les dates précises (le mois et l’année) de l’expérience alléguée (c.-à-d. la date de début et la date de fin). Le Canada n’évaluera que la période au cours de laquelle la ressource a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée par la ressource jusqu’à la date de fin, plutôt qu’à partir de la date de début et de fin générale d’un projet ou d’un groupe de projets auxquels la ressource a participé).
 - (vi) Le curriculum vitæ ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais doit également démontrer que cette personne a acquis l’expérience nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées à ce poste. Le fait d’énumérer simplement l’expérience en ne fournissant aucune donnée à l’appui pour décrire les responsabilités et les tâches ainsi que leur pertinence par rapport aux exigences, ou le fait de réutiliser les mêmes expressions que le formulaire d’autorisation de tâche, ne sera pas considéré comme la « preuve » d’une expérience aux fins de cette évaluation. L’entrepreneur devrait fournir des détails complets concernant le lieu, les dates (le mois et l’année) et les activités ou responsabilités qui ont permis d’acquérir les qualifications et l’expérience citées. Advenant que la ressource proposée ait travaillé en même

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME W7714-156010	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

temps sur plus d'un projet, la durée de la période de chevauchement de ces projets ne sera prise en considération qu'une seule fois lors de l'évaluation de l'expérience.

3. On évaluera les qualifications et l'expérience des ressources proposées par rapport aux exigences établies à l'appendice C de l'annexe A, afin de déterminer si ces ressources satisfont aux critères obligatoires et cotés. Le Canada peut exiger une preuve selon laquelle la ressource proposée a suivi avec succès une formation officielle, ainsi que des références. Le Canada peut effectuer un contrôle des références pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis. Le cas échéant, ce contrôle sera fait par courriel (sauf si la personne citée en référence n'est accessible que par téléphone). Le Canada n'attribuera aucun point à l'entrepreneur ou considérera qu'un critère obligatoire n'est pas satisfait s'il ne reçoit pas de réponse dans les cinq (5) jours ouvrables. Le troisième jour après l'envoi du courriel, si le Canada n'a pas reçu de réponse, il en informera le soumissionnaire par courriel pour que ce dernier puisse rappeler à la personne en question qu'il faut répondre au Canada dans le délai de cinq (5) jours prescrit. Si les renseignements fournis par une personne citée en référence diffèrent des renseignements fournis par l'entrepreneur, les renseignements fournis par la personne citée en référence seront les renseignements évalués. On n'accordera aucun point à l'entrepreneur ou on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client cité en référence n'est pas un client de l'entrepreneur lui-même (par exemple, le client ne peut pas être le client d'une filiale de l'entrepreneur). De même, on n'accordera aucun point à l'entrepreneur ou on considérera qu'un critère obligatoire n'est pas respecté si le client est lui-même une filiale ou une autre entité qui a un lien de dépendance avec l'entrepreneur. Des références de l'État seront acceptées.
4. Pendant l'évaluation des ressources proposées, si les références de deux ressources ou plus nécessaires dans le cadre de l'autorisation de tâche ne fournissent pas de réponse ou ne justifient pas les qualifications exigées pour la prestation des services requis, l'offre de prix de l'entrepreneur sera jugée irrecevable.
5. Seules les offres qui respectent tous les critères obligatoires seront évaluées dans le cadre des critères cotés. Chaque ressource proposée doit obtenir une note minimale requise pour les critères cotés pour la catégorie de ressource applicable. Si la note d'une ressource proposée est inférieure à la note requise, l'offre de prix de l'entrepreneur sera jugée irrecevable.
6. Dès que l'offre de prix aura été acceptée par le responsable contractant du MDN, le formulaire d'autorisation de tâche sera signé par le Canada et envoyé à l'entrepreneur, qui devra le signer. Le formulaire d'autorisation de tâche doit être dûment signé par le Canada avant le début des travaux. L'entrepreneur ne doit commencer les travaux qu'après avoir reçu un formulaire d'autorisation de tâche (l'autorisation de tâche) approuvé. Tous les travaux réalisés par l'entrepreneur sans formulaire d'autorisation de tâche le seront à ses risques.

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

APPENDICE C DE L’ANNEXE A

CRITÈRES D’ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAU DE RÉPONSE

Pour faciliter l’évaluation des ressources, les entrepreneurs doivent préparer et soumettre leur réponse à une autorisation de tâche en utilisant les tableaux fournis dans la présente annexe. Aux fins de l’établissement des grilles de ressources, les soumissionnaires devraient fournir des renseignements précis démontrant le respect des critères établis et un renvoi au numéro de page approprié du curriculum vitæ, de façon à ce que l’évaluateur puisse vérifier ces renseignements. Les tableaux ne devraient pas renfermer toutes les données du projet provenant du curriculum vitæ. Seule la réponse demandée devrait être fournie.

Note aux soumissionnaires: La pièce jointe 4.1 – Critères d’évaluation des soumissions sera insérée ici et fera partie intégrante du contrat découlant de la demande de soumissions.

Solicitation No. – N° de l’invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l’acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

APPENDICE D DE L’ANNEXE A

ATTESTATIONS À L’ÉTAPE DE L’AUTORISATION DE TÂCHE

Les attestations ci-après doivent être utilisées, le cas échéant. Si elles s’appliquent, elles doivent être signées et jointes à l’offre de prix de l’entrepreneur au moment de sa soumission au Canada.

1. ATTESTATION D’ÉTUDES ET D’EXPÉRIENCE

L’entrepreneur atteste par la présente que tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et autres documents soumis pour l’exécution des travaux, plus particulièrement l’information relative aux études, aux réalisations, à l’expérience et aux antécédents professionnels ont été vérifiés par ses soins et qu’ils sont complets et exacts. De plus, l’entrepreneur garantit que chaque personne qu’il propose pour l’exigence est capable d’effectuer les travaux décrits dans l’autorisation de tâche.

Nom en caractères d’imprimerie et signature de la personne autorisée

Date

2. ATTESTATION DE LA DISPONIBILITÉ DU PERSONNEL

L’entrepreneur atteste que, s’il est autorisé à fournir des services dans le cadre de cette autorisation de tâche, les personnes proposées dans la proposition pourront commencer les travaux dans un délai raisonnable suivant la date d’émission de l’autorisation de tâche approuvée, ou dans le délai précisé dans l’autorisation de tâche, et qu’elles demeureront disponibles pour réaliser les travaux requis.

Nom en caractères d’imprimerie et signature de la personne autorisée

Date

3. ATTESTATION DU STATUT DU PERSONNEL

Si l’entrepreneur a proposé une personne qui n’est pas un de ses employés, il atteste qu’il a la permission de la personne d’offrir ses services pour l’exécution des travaux afférents à cette autorisation de tâche et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. En tout temps pendant la durée du contrat, l’entrepreneur doit, à la demande de l’autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne concernée, de la permission donnée à l’entrepreneur ainsi que de sa disponibilité. Le non-respect de la demande peut être considéré comme un manquement au contrat en vertu des Conditions générales.

Nom en caractères d’imprimerie et signature de la personne autorisée

Date

4. ATTESTATION LINGUISTIQUE – anglais

L’entrepreneur atteste que la ressource proposée en réponse au présent projet d’autorisation de tâche : maîtrise l’anglais. La personne proposée doit communiquer verbalement et par écrit l’anglais sans aide et en faisant peu d’erreurs.

Nom en caractères d’imprimerie et signature de la personne autorisée

Date

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°
W7714-156010		

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT :

Période initiale du contrat (Date de l’attribution du contrat à _____)		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
A.1. Concepteur d’architectures d’applications/logiciels : Développeur principal (MANET/Android)	Niveau 3	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur pour les applications de laboratoire	Niveau 2	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur/Développeur de logiciels et de micrologiciels (MANET/Android)	Niveau 3	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur de logiciels (MANET/EXata)	Niveau 3	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur en logiciel pour la radio réalisée par logiciel	Niveau 3	

PÉRIODES D’OPTION :

Période d’option 1 (du _____ au _____)		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
A.1. Concepteur d’architectures d’applications/logiciels : Développeur principal (MANET/Android)	Niveau 3	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur pour les applications de laboratoire	Niveau 2	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur/Développeur de logiciels et de micrologiciels (MANET/Android)	Niveau 3	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur de logiciels (MANET/EXata)	Niveau 3	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur en logiciel pour la radio réalisée par logiciel	Niveau 3	
Période d’option 2 : (du _____ au _____)		
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
A.1. Concepteur d’architectures d’applications/logiciels : Développeur principal (MANET/Android)	Niveau 3	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur pour les applications de laboratoire	Niveau 2	

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°
W7714-156010		

A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur/Développeur de logiciels et de micrologiciels (MANET/Android)	Niveau 3	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur de logiciels (MANET/EXata)	Niveau 3	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur en logiciel pour la radio réalisée par logiciel	Niveau 3	

Période d’option 3 :
(du _____ au _____)

Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
A.1. Concepteur d’architectures d’applications/logiciels : Développeur principal (MANET/Android)	Niveau 3	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur pour les applications de laboratoire	Niveau 2	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur/Développeur de logiciels et de micrologiciels (MANET/Android)	Niveau 3	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur de logiciels (MANET/EXata)	Niveau 3	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur en logiciel pour la radio réalisée par logiciel	Niveau 3	

Période d’option 4 :
(du _____ au _____)

Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Taux quotidien ferme
A.1. Concepteur d’architectures d’applications/logiciels : Développeur principal (MANET/Android)	Niveau 3	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur pour les applications de laboratoire	Niveau 2	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur/Développeur de logiciels et de micrologiciels (MANET/Android)	Niveau 3	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur de logiciels (MANET/EXata)	Niveau 3	
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur en logiciel pour la radio réalisée par logiciel	Niveau 3	

Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

ANNEXE C

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

RECEIVED
 OCT 28 2014
 C ISD

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
W7714-156010
 Security Classification / Classification de sécurité
 Unclassified

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine DND	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Defence Research Development Canada/Corp Services	
3 a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3 b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail The TND group requires technical expertise and services support related to the Tactical Edge Cyber Command and Control (TECC) demonstrator and in the Advanced Mobile Network Operation (AMNO) projects. This includes embedded software design, software developer, simulation programmer, software defined radio support and laboratory applications programmer.		
5 a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? <input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui		
5 b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6 a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) / (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) <input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui SW		
6 b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
6 c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui		
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/> SW Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies) / Préciser le(s) pays:	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies) / Préciser le(s) pays:	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies) / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/> PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/> PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input checked="" type="checkbox"/> SECRET / SECRET <input checked="" type="checkbox"/> TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED <input type="checkbox"/> NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/> NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> NATO SECRET <input type="checkbox"/> NATO SECRET <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET <input type="checkbox"/> COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET / SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SC 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

Canada

Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

 Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W7714-156010
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

S-4

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8 Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
If Yes, indicate the level of sensitivity.
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité: No Yes

9 Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?
 No Yes

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel:
Document Number / Numéro du document:

PART B - PERSONNEL (SECURITY) / PARTIE B - PERSONNEL (SÉCURITÉ)

10 a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input checked="" type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments
Commentaires spéciaux:

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?
 No Yes
 Non Oui

PART C - NAME CHARACTERS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'enlever sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
 No Yes
 Non Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?
 No Yes
 Non Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?
 No Yes
 Non Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
 No Yes
 Non Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?
 No Yes
 Non Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

Canada

Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

 Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
W7714-156010
Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

PART C (continued) / PARTIE C (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC				
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO	NATO	NATO	COMSEC	PROTECTED / PROTÉGÉ			SECRET	TOP SECRET
							RESTRICTED	CONFIDENTIAL	SECRET		A	B	C		
Information / Informations (Documents / Documents)					SECRET										
Production					SECRET										
IT Media / Support IT / IT Media / Support IT					SECRET										
IT Data / Support IT / IT Data / Support IT					SECRET										

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

YBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

Canada

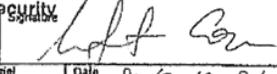
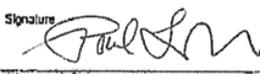
Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

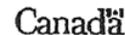
 Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W7714-156010
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION			
13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Darcy Simmeink		Title - Titre TDP Engineer	Signature 
Telephone No. - N° de téléphone 613 995 1451	Facsimile No. - N° de télécopieur 613 994 9840	E-mail address - Adresse courriel darcy.simmeink@forces.gc.ca	Date 2014-09-10
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Saba Medjovic Tel: 613-996-0286		Title - Titre Senior Security Analyst	Signature 
Telephone No. - N° de téléphone 613-996-0286	Facsimile No. - N° de télécopieur 613-996-0286	E-mail address - Adresse courriel smedjovic@forces.gc.ca	Date 2014-10-24
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?			<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité			
Name Paul Lepinski		Title - Titre Agent à la Sécurité des contrats Contract Security Officer Secteur de la Sécurité industrielle Industrial Security Sector Paul.Lepinski@tpsgc-pwyc.gc.ca Telephone: 613 957-1294	Signature 
Telephone	Adresse courriel		Date 26-NOV-2014

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité Unclassified
--



Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

ANNEXE D ENTENTE DE NON-DIVULGATION

Je soussigné(e), _____, reconnais que, dans le cadre de mon travail à titre d'employé ou de sous-traitant de _____, je peux avoir le droit d'accès à des renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux, en vertu du contrat portant le numéro de série _____, entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et le ministère de la défense nationale, y compris des renseignements confidentiels ou des renseignements protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, ainsi que ceux qui sont conçus générés ou produits par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux. Aux fins de cette entente, les renseignements comprennent, sans s'y limiter, tous les documents, instructions, directives, données, éléments matériels, avis ou autres, reçus verbalement, sous forme imprimée ou électronique ou autre, et considérés ou non comme exclusifs ou de nature délicate, qui sont divulgués à une personne ou dont une personne prend connaissance pendant l'exécution du contrat.

J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit les renseignements décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada qui est autorisée à y avoir accès. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans toute instruction écrite ou orale, émise par le Canada, pour prévenir la divulgation ou l'accès à ces renseignements en contravention de cette entente.

Je reconnais également que les renseignements fournis à l'entrepreneur par ou pour le Canada ne doivent être utilisés qu'aux seules fins du contrat et ces renseignements demeurent la propriété du Canada ou d'un tiers, selon le cas.

J'accepte que l'obligation de cette entente survive à la fin du contrat portant le numéro de série :

_____.

Signature de la ressource
(inclure le nom en caractères d'imprimerie)

Date

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°
W7714-156010		

PIÈCE JOINTE 3.1

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION	
Dénomination sociale du soumissionnaire	
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d’évaluation (p. ex. pour obtenir des précisions)	Nom
	Titre
	Adresse
	Numéro de téléphone
	Numéro de télécopieur
	Adresse électronique
Numéro d’entreprise-approvisionnement (NEA) du soumissionnaire [voir les Instructions et conditions uniformisées de 2003] [Remarque à l’intention des soumissionnaires : Le NEA donné doit correspondre à la dénomination sociale utilisée dans la soumission. Si ce n’est pas le cas, le soumissionnaire sera déterminé en fonction de la dénomination sociale fournie plutôt qu’en fonction du NEA, et le soumissionnaire devra fournir le NEA qui correspond à la dénomination sociale du soumissionnaire.]	
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
Sites ou locaux proposés par le soumissionnaire nécessitant des mesures de protection Consulter les directives à la Partie 3. (Remarque : Les agents d’approvisionnement devraient supprimer cette exigence si elle n’est pas incluse dans la Partie 6.)	Adresse du site ou des locaux proposés : _____ Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____ Pays : _____
Anciens fonctionnaires Pour obtenir une définition d’« ancien fonctionnaire », voir la clause intitulée « Ancien	Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu’il est défini dans la demande de soumissions? Oui _____ Non _____

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°
W7714-156010		

fonctionnaire », dans la Partie 2 de la demande de soumissions.	Si oui, fournir les renseignements demandés à l’article intitulé « Ancien fonctionnaire » dans la Partie 2.	
	<p>Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d’un programme de réduction des effectifs?</p> <p>Oui ____ Non ____</p> <p>Si oui, fournir les renseignements demandés à l’article intitulé « Ancien fonctionnaire » dans la Partie 2.</p>	
Niveau d’attestation de sécurité du soumissionnaire [Indiquer le niveau et la date d’attribution] [Remarque à l’intention des soumissionnaires : Le nom dans l’attestation de sécurité doit correspondre à la dénomination sociale du soumissionnaire. Si ce n’est pas le cas, l’attestation n’est pas valide pour le soumissionnaire.]		
<p>En apposant ma signature ci-après, j’atteste, au nom du soumissionnaire, que j’ai lu la demande de soumissions en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la demande et que :</p> <ol style="list-style-type: none"> le soumissionnaire considère que lui-même et les ressources qu’il propose peuvent répondre aux exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions; la soumission est valide pour la période indiquée dans la demande de soumissions; tous les renseignements fournis dans cette soumission sont complets et exacts; si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier acceptera toutes les modalités déterminées dans les clauses du contrat subséquent comprises dans la demande de soumissions. 		
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire		

Solicitation No. – N° de l'invitation
W7714-156010/B
Client Ref. No. – N° de réf. De client
VME
W7714-156010

Amd. No – N° de la modif.
File No. – N° du dossier

Buyer ID – Id de l'acheteur
617ZM
CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°

PIÈCE JOINTE 4.1

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

1. CRITÈRES OBLIGATOIRES

1.1. SOUMISSIONNAIRE– CRITÈRES OBLIGATOIRE DU MINISTÈRE

Critères d'évaluation		Réponse du soumissionnaire (Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne l'endroit où, dans la soumission, l'information justificative peut être trouvée.)
<p>O1. Le soumissionnaire doit fournir des preuves de références pour deux contrats de gestion des GI/TI distincts (une preuve pour chaque contrat) qu'il a réalisés au cours des cinq années précédant la date de clôture de la demande de soumission. Chaque preuve de références doit inclure le nom de l'organisation, le numéro de contrat, une brève description des services dispensés, le nom, le titre, l'adresse électronique et le numéro de téléphone du cadre responsable de l'organisation, ainsi que la date d'attribution, la date de fin et la valeur (en dollars) de chaque contrat. Le soumissionnaire doit s'assurer que les informations qu'il divulgue sont autorisées par les références fournies.</p> <p>Pour chacun des contrats :</p> <p>a) La valeur doit être d'au moins 3 millions \$.</p> <p>b) La réalisation doit avoir duré deux ans au cours des cinq dernières années. (Nota : La durée ne peut comprendre les périodes associées aux options dont on ne s'est pas prévalu.)</p> <p>c) Le soumissionnaire doit avoir fourni au moins cinq ressources en même temps pendant une période d'au moins 12 mois consécutifs au cours des cinq dernières années.</p> <p>d) Le soumissionnaire doit avoir été l'entrepreneur principal, et non un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit avoir signé le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire prévoyait qu'il devait effectuer des travaux pour lesquels les services d'une autre entité avaient d'abord été retenus par contrat, le soumissionnaire ne sera pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, un client Z signe un contrat pour qu'Y assure la prestation de certains services. Y, à son tour, signe un contrat avec X pour que celui-ci assure, en tout ou en partie, la prestation des services à Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, un sous-traitant.</p>	<p>[] RENCONTRÉ [] NON RENCONTRÉ</p>	

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°
W7714-156010		

1.2. RESSOURCES – CRITÈRES OBLIGATOIRES

1.2.1. A.6 PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS – NIVEAU 3 : INGÉNIEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS ET DE MICROLOGICIELS (MANET/ANDROID)		
Critères d’évaluation		Réponse du soumissionnaire (Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne l’endroit où, dans la soumission, l’information justificative peut être trouvée.)
<p>O1. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée est titulaire, au moins, d’un diplôme collégial en programmation, en informatique ou en génie d’une institution canadienne ou encore d’un diplôme d’une institution d’un autre pays que World Education Services considère comme équivalent. http://www.wes.org/ca.</p> <p>Une copie du diplôme doit être fournie avec la soumission.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	
<p>O2. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins cinq ans d’expérience du développement de logiciels pour une entreprise ou une organisation du secteur public acquise au cours des dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	
<p>O3. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins cinq ans d’expérience de la conception ou du développement de pilotes pour les appareils Windows ou Linux acquise au cours des dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	
<p>O4. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins cinq ans d’expérience de la conception de systèmes en Java acquise au cours des dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	
<p>O5. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins un an d’expérience du développement, pour le système d’exploitation Android, de micrologiciels, d’intergiciels ou de pilotes pour appareils acquise au cours des cinq années précédant la date de clôture de la demande de soumission</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°
W7714-156010		

1.2.2 A.1. CONCEPTEUR D’ARCHITECTURES D’APPLICATIONS/LOGICIELS – NIVEAU 3 DÉVELOPPEUR PRINCIPAL (MANET/ANDROID)		
Critères d’évaluation		Réponse du soumissionnaire (Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne l’endroit où, dans la soumission, l’information justificative peut être trouvée.)
<p>O1. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée est titulaire, au moins, d’un diplôme collégial en programmation, en informatique ou en génie d’une institution canadienne ou encore d’un diplôme d’une institution d’un autre pays que World Education Services considère comme équivalent. http://www.wes.org/ca.</p> <p>Une copie du diplôme doit être fournie avec la soumission.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	
<p>O2. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins cinq ans d’expérience du développement de logiciels pour une entreprise ou une organisation du secteur public acquise au cours des dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	
<p>O3. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins un an d’expérience du développement d’applications Android pour les réseaux sans fil acquise au cours des quatre années précédant la date de clôture de la demande de soumission.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	
<p>O4. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins un an d’expérience des protocoles pour MANET, comme OLSR ou AODV, acquise au cours des dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	
<p>O5. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins cinq ans d’expérience de la programmation et de la conception de systèmes en Java ou C++ acquise au cours des dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°
W7714-156010		

1.2.3. A.6. PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS – NIVEAU 3 : Programmeur de logiciels (MANET/simulation EXata)		
Critères d’évaluation		Réponse du soumissionnaire (Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne l’endroit où, dans la soumission, l’information justificative peut être trouvée.)
<p>O1. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée est titulaire, au moins, d’un diplôme collégial en programmation, en informatique ou en génie d’une université canadienne ou encore d’un diplôme d’une institution d’un autre pays que World Education Services considère comme équivalent. http://www.wes.org/ca.</p> <p>Une copie du diplôme doit être fournie avec la soumission.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	
<p>O2. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins un an d’expérience des protocoles de communication dans les réseaux mobiles ad hoc acquise au cours des cinq années précédant la date de clôture de la demande de soumission.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	
<p>O3. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins cinq ans d’expérience des protocoles de communication dans les réseaux sans fil acquise au cours des dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	
<p>O4. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins cinq ans d’expérience du développement de logiciels dans les langages C ou C++ acquise au cours des dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission.</p> <p>Seule l’expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2004 compte.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	
<p>O5. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins deux ans d’expérience des plateformes de simulation suivantes acquise au cours des cinq années précédant la date de clôture de la demande de soumission : NS2, OPNET, OMNeT++, NS3 ou Qualnet.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°
W7714-156010		

<p>O6. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins deux ans d’expérience du développement d’interfaces graphiques Web acquise au cours des cinq années précédant la date de clôture de la demande de soumission :</p> <p>Seule l’expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2008 compte.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	
---	--	--

1.2.4. A.6 PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS – NIVEAU 3 : INGÉNIEUR EN LOGICIEL POUR LA RADIO RÉALISÉE PAR LOGICIEL		
Critères d’évaluation		Réponse du soumissionnaire (Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne l’endroit où, dans la soumission, l’information justificative peut être trouvée.)
<p>O1. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée est titulaire, au moins, d’un baccalauréat d’une université canadienne en génie électrique, informatique ou logiciel, ou encore en informatique, ou d’un diplôme d’une institution d’un autre pays que World Education Services considère comme équivalent. http://www.wes.org/ca.</p> <p>Une copie du diplôme doit être fournie avec la soumission.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	
<p>O2. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins cinq ans d’expérience de la programmation dans les langages C ou C++ acquise au cours des dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	
<p>O3. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins un an d’expérience de la conception logicielle des plateformes de radio réalisée par logiciel acquise au cours des cinq années précédant la date de clôture de la demande de soumission.</p>	<input type="checkbox"/> RENCONTRÉ <input type="checkbox"/> NON RENCONTRÉ	

Solicitation No. – N° de l’invitation W7714-156010/B	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l’acheteur 617ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client VME	File No. – N° du dossier	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N°
W7714-156010		

1.2.5. A.6 PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS – NIVEAU 2 : PROGRAMMEUR POUR LES APPLICATIONS DE LABORATOIRE		
Critères d’évaluation		Réponse du soumissionnaire (Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne l’endroit où, dans la soumission, l’information justificative peut être trouvée.)
<p>O1. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée est titulaire, au moins, d’un baccalauréat d’une université canadienne en génie électrique, informatique ou logiciel, ou encore en informatique, ou d’un diplôme d’une institution d’un autre pays que World Education Services considère comme équivalent. http://www.wes.org/ca.</p> <p>Une copie du diplôme doit être fournie avec la soumission.</p>	<input type="checkbox"/> MET <input type="checkbox"/> NOT MET	
<p>O2. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins deux ans d’expérience du développement de logiciels pour une entreprise ou une organisation du secteur public acquise au cours des dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission.</p>	<input type="checkbox"/> MET <input type="checkbox"/> NOT MET	
<p>O3. The Bidder must demonstrate that the proposed resource has a minimum of two years of experience within the last ten years from the date of bid closing in each of the following programming languages: (C or C++) and Python.</p>	<input type="checkbox"/> MET <input type="checkbox"/> NOT MET	
<p>O4. Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins un an d’expérience de la conception ou du développement de logiciels servant à l’interface des périphériques avec les pilotes pour les appareils Windows ou Linux acquise au cours des dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission.</p>	<input type="checkbox"/> MET <input type="checkbox"/> NOT MET	

2. CRITÈRES COTÉS

2.1. CRITÈRES COTEÉS POUR LES RESSOURCES

2.1.1. A.6 PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS – NIVEAU 3 : INGÉNIEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS ET DE MICROLOGICIELS (MANET/ANDROID)			
Critères d'évaluation	Méthode d'évaluation	Maximum de points	Réponse du soumissionnaire (Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne l'endroit où, dans la soumission, l'information justificative peut être trouvée.)
C1. La ressource proposée devrait posséder un baccalauréat en génie électrique, informatique ou logiciel ou en informatique d'une université canadienne reconnue ou l'équivalent d'une institution étrangère, tel que déterminé par le World Education Services http://www.wes.org/ca . Une copie du diplôme doit être fournie avec la soumission.	1 diplôme = 2 points	2	
C2. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la participation à des projets où l'on modifie le logiciel ou les pilotes d'appareils Android.	6 mois à 1 an = 1 point 1+ à 2 ans = 2 points 2+ à 3 ans = 3 points 3+ à 4 ans = 4 points 4 ans et + = 5 points	5	

<p>Seule l'expérience acquise depuis le 20 mai 2010 compte.</p> <p>C3. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la participation à des projets de programmation ou de modification du code source de micrologiciels, d'intericiels ou de pilotes pour des appareils de réseautage (routeurs, cartes Wi-Fi externes, adaptateurs de réseau, etc.).</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2003 compte.</p>		5	
<p>C4. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, du développement et de la mise en œuvre dans des projets qui demandent qu'elle programme des pilotes ou des micrologiciels pour la radio réalisée par logiciel.</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2005 compte.</p>		5	
<p>C5. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, du développement et de la mise en œuvre dans des projets qui demandaient qu'elle programme des applications pour les appareils</p>	<p>1 point sera accordé si l'on démontre que la ressource a participé à 1 projet d'au moins 6 mois.</p> <p>3 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à 2 projets d'au moins 6 mois chacun.</p>	5	

<p>mobiles propulsés par le système d'exploitation Android. Seule l'expérience acquise depuis le 20 mai 2010 compte.</p>	<p>5 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à 3 projets d'au moins 6 mois chacun.</p>								
<p>C6. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée du développement de logiciels de réseautage faisant l'interface entre les appareils Android et les ordinateurs personnels. Seule l'expérience acquise depuis le 20 mai 2010 compte.</p>	<p>1 point sera accordé si l'on démontre que la ressource a participé à 1 projet d'au moins 6 mois. 3 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à 2 projets d'au moins 6 mois chacun. 5 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à 3 projets d'au moins 6 mois chacun.</p>	5							
<p>C7. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, du développement et de la mise en œuvre dans des projets qui concernent un MANET. Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2008 compte.</p>	<p>1 point sera accordé si l'on démontre que la ressource a participé à 1 projet d'au moins 6 mois. 3 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à 2 projets d'au moins 6 mois chacun. 5 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à 3 projets d'au moins 6 mois chacun.</p>	5							
<p>C8. Dans les dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission, la ressource proposée doit avoir fait preuve de compétences de communication écrite en produisant des documents portant sur la conception, le développement ou la mise en œuvre de réseaux,</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1049 1178 1114 1388">Échelle des cotes</td> <td data-bbox="1049 684 1114 1388"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1114 1178 1230 1388">Excellent (4)</td> <td data-bbox="1114 684 1230 1388">L'information est claire et présentée de façon logique. Peu de modifications sont nécessaires.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1230 1178 1369 1388">Bon (3)</td> <td data-bbox="1230 684 1369 1388">L'information est claire et présentée de façon logique. Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style.</td> </tr> </table>	Échelle des cotes		Excellent (4)	L'information est claire et présentée de façon logique. Peu de modifications sont nécessaires.	Bon (3)	L'information est claire et présentée de façon logique. Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style.	4	
Échelle des cotes									
Excellent (4)	L'information est claire et présentée de façon logique. Peu de modifications sont nécessaires.								
Bon (3)	L'information est claire et présentée de façon logique. Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style.								

<p>d'architectures de réseau ou de logiciels. Toute documentation portant sur la conception, le développement ou la mise en œuvre peut satisfaire à cette exigence.</p> <p>Il faut fournir deux extraits de document d'un maximum de 12 pages.</p> <p>Seuls les documents rédigés depuis le 1^{er} janvier 2005 sont acceptés.</p>	Tout juste acceptable (2)	L'information est ambiguë. Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style.	
	Faible (1)	L'information est ambiguë et mal organisée. L'information présentée comporte des faiblesses, au point que des sections doivent être réécrites au complet.	
	Inacceptable (0)	L'information est ambiguë et mal organisée. Tout doit être réécrit.	
		Note maximale:	36
		Nombre minimal de points requis:	22
		Note du soumissionnaire:	
2.1.2. A.1. CONCEPTEUR D'ARCHITECTURES D'APPLICATIONS/LOGICIELS – NIVEAU 3 : DÉVELOPPEUR PRINCIPAL (MANET/ANDROID)			
Critères d'évaluation		Méthode d'évaluation	Maximum de points
C1. La ressource proposée devrait avoir un baccalauréat en génie électrique, informatique ou logiciel ou en informatique d'une université canadienne reconnue ou l'équivalent d'une institution étrangère, tel que	1 diplôme = 2 points		2
			Réponse du soumissionnaire (Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne l'endroit où, dans la soumission, l'information justificative peut être trouvée.)

déterminé par le World Education Services http://www.wes.org/ca .			
Une copie du diplôme doit être fournie avec la soumission.			
C2. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée dans la direction de projets d'intégration de logiciels qui portent sur la conception, le développement ou l'intégration de solutions de réseautage pour les appareils mobile et qui comprennent le développement de micrologiciels et de pilotes pour appareils.	1+ à 2 ans = 1 point 2+ à 3 ans = 2 points 3+ à 4 ans = 3 points 4+ à 5 ans = 4 points 5+ à 7 ans = 5 points 7 ans et + = 6 points	6	
Seule l'expérience acquise depuis le 1 ^{er} janvier 2005 compte.			
C3. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, du développement ou de la mise en œuvre dans des projets portant sur la géolocalisation simultanée de plusieurs utilisateurs d'appareils Android à l'aide de cartes en mémoire cache (Google Maps, OpenStreetView, etc.).	1 point sera accordé si l'on démontre que la ressource a participé à 1 projet d'au moins 6 mois.	1	
Seule l'expérience acquise depuis le 20 mai 2010 compte.			
C4. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, du développement ou de la mise en œuvre dans des projets qui	2 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à 1 projet d'au moins 6 mois.	4	

<p>demandant qu'elle utilise un protocole de MANET pour découvrir du trafic et l'acheminer aux nœuds dans un réseau ad hoc.</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2008 compte.</p>	<p>4 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à 2 projets d'au moins 6 mois chacun.</p>		
<p>C5. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, du développement et de la mise en œuvre dans des projets qui demandent qu'elle programme des applications pour les appareils mobiles propulsés par le système d'exploitation Android.</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 20 mai 2010 compte.</p>	<p>1 point sera accordé si l'on démontre que la ressource a participé à 1 projet d'au moins 6 mois.</p> <p>3 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à 2 projets d'au moins 6 mois chacun.</p> <p>5 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à 3 projets d'au moins 6 mois chacun.</p>	<p>5</p>	
<p>C6. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée du développement de logiciels de réseautage faisant l'interface entre les appareils Android et les ordinateurs personnels.</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 20 mai 2010 compte.</p>	<p>1 point sera accordé si l'on démontre que la ressource a participé à 1 projet d'au moins 6 mois.</p> <p>2 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à 2 projets d'au moins 6 mois chacun.</p> <p>3 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à 3 projets d'au moins 6 mois chacun.</p>	<p>3</p>	
<p>C7. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, du développement et de la</p>	<p>1 point sera accordé si l'on démontre que la ressource a participé à 1 projet d'au moins 6 mois.</p> <p>3 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à 2 projets d'au moins 6 mois</p>	<p>5</p>	

<p>mise en œuvre dans des projets de mise en œuvre d'un MANET.</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2008 compte.</p> <p>C8. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, du développement et de la mise en œuvre dans des projets de radio réalisée par logiciel pour le réseautage sans fil.</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2008 compte.</p>	<p>chacun.</p> <p>5 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à 3 projets d'au moins 6 mois chacun.</p>	<p>5</p>									
<p>C9. Dans les dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission, la ressource proposée doit avoir fait preuve de compétences de communication écrite en produisant des documents portant sur la conception, le développement ou la mise en œuvre de réseaux, d'architectures de réseau ou de logiciels. Toute documentation portant sur la conception, le développement ou la mise en œuvre peut satisfaire à cette exigence.</p> <p>Il faut fournir deux extraits de document d'un maximum de 12 pages.</p> <p>Seuls les documents rédigés depuis le 1^{er} janvier 2005 sont acceptés.</p>	<p>Échelle des cotes</p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="816 1125 963 1371">Excellent (4)</td> <td data-bbox="816 684 963 1125">L'information est claire et présentée de façon logique. Peu de modifications sont nécessaires.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="963 1125 1138 1371">Bon (3)</td> <td data-bbox="963 684 1138 1125">L'information est claire et présentée de façon logique. Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style. L'information est ambiguë.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1138 1125 1284 1371">Tout juste acceptable (2)</td> <td data-bbox="1138 684 1284 1125">Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style. L'information est ambiguë et mal organisée.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1284 1125 1367 1371">Faible (1)</td> <td data-bbox="1284 684 1367 1125"></td> </tr> </table>	Excellent (4)	L'information est claire et présentée de façon logique. Peu de modifications sont nécessaires.	Bon (3)	L'information est claire et présentée de façon logique. Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style. L'information est ambiguë.	Tout juste acceptable (2)	Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style. L'information est ambiguë et mal organisée.	Faible (1)		<p>4</p>	
Excellent (4)	L'information est claire et présentée de façon logique. Peu de modifications sont nécessaires.										
Bon (3)	L'information est claire et présentée de façon logique. Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style. L'information est ambiguë.										
Tout juste acceptable (2)	Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style. L'information est ambiguë et mal organisée.										
Faible (1)											

			L'information présentée comporte des faiblesses, au point que des sections doivent être réécrites au complet.		
	Inacceptable (0)		L'information est ambiguë et mal organisée. Tout doit être réécrit.		
			Note maximale:	35	
			Nombre minimal de points requis:	21	
			Note du soumissionnaire:		
2.1.3. A.6. PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS – NIVEAU 3 : PROGRAMMEUR DE LOGICIELS (MANET/SIMULATION EXATA)					
Critères d'évaluation	Méthode d'évaluation	Maxim um de points	Réponse du soumissionnaire (Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne l'endroit où, dans la soumission, l'information justificative peut être trouvée.)		
C1. La ressource proposée devrait avoir un baccalauréat en génie électrique, informatique ou logiciel ou en informatique d'une université canadienne reconnue ou l'équivalent d'une institution étrangère, tel que déterminé par le World Education Services http://www.wes.org/ca . Une copie du diplôme doit être fournie avec la soumission.	1 diplôme = 2 points	2			
C2. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la	5 à 7 ans = 1 point 7 à 9 ans = 2 points	3			

conception et du développement de logiciels au moyen des langages C ou C++. Seule l'expérience acquise depuis le 1 ^{er} janvier 2003 compte.	9 ans et + = 3 points		
C3. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, du développement et de la mise en œuvre de trousseaux d'outils pour les interfaces graphiques Web. Seule l'expérience acquise depuis le 1 ^{er} janvier 2005 compte.	2+ à 3 ans = 0,5 point 3+ à 4 ans = 1 point 4+ à 5 ans = 1,5 point 5+ à 6 ans = 2 points 6+ à 7 ans = 2,5 points 7 ans et + = 3 points	3	
C4. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, du développement et de l'intégration de logiciels de communication dans des projets de réseautage mobile. Seule l'expérience acquise depuis le 1 ^{er} janvier 2005 compte.	0,5 point sera accordé pour chaque projet distinct, jusqu'à concurrence de 2 points.	2	

<p>C5. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, du développement et de la mise en œuvre de protocoles pour MANET dans un projet englobant ces cinq domaines de spécialisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connectivité pour couche matérielle/MAC • Mobilité et topologie dynamique • Acheminement • Sécurité et confiance • Analyse et génération de trafic <p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2005 compte.</p>	<p>0,5 point sera accordé si l'on démontre que la ressource a participé à 1 projet d'au moins 6 mois, faisant preuve de compétences dans 1 des domaines de spécialisation.</p> <p>1 point sera accordé si l'on démontre que la ressource a participé à 2 projets d'au moins 6 mois chacun, faisant preuve de compétences dans 2 des domaines de spécialisation.</p> <p>1,5 point sera accordé si l'on démontre que la ressource a participé à 3 projets d'au moins 6 mois chacun, faisant preuve de compétences dans 3 des domaines de spécialisation.</p> <p>2 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à 3 projets d'au moins 6 mois chacun, faisant preuve de compétences dans 4 des domaines de spécialisation.</p>	<p>2</p>	
<p>C6. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, du développement et de la mise en œuvre de simulations réseau sur les plateformes QualNet.</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2005 compte.</p>	<p>1 point sera accordé si l'on démontre que la ressource a participé à 1 projet et a utilisé la plateforme QualNet pendant au moins 6 mois.</p> <p>0,5 point sera accordé pour six mois d'expérience relative à 2 des plateformes suivantes : NS2, OPNET, OMNeT++, NS3 et Matlab.</p>	<p>1</p>	
<p>C7. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, du développement et de la mise en œuvre de simulations réseau sur les plateformes NS2, OPNET, OMNeT++, NS3 et Matlab.</p>	<p>0,5 point sera accordé pour 6 mois d'expérience relative à 1 des plateformes suivantes : NS2, OPNET, OMNeT++, NS3 et Matlab.</p>	<p>1</p>	

<p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2005 compte.</p>	<p>1 point sera accordé pour 6 mois d'expérience relative à 2 des plateformes suivantes : NS2, OPNET, OMNeT++, NS3 et Matlab.</p>												
<p>C8. Dans les dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission, la ressource proposée doit avoir fait preuve de compétences de communication écrite en produisant des documents portant sur la conception, le développement ou la mise en œuvre de réseaux, d'architectures de réseau ou de logiciels. Toute documentation portant sur la conception, le développement ou la mise en œuvre peut satisfaire à cette exigence. Il faut fournir deux extraits de document d'un maximum de 12 pages. Seuls les documents rédigés depuis le 1^{er} janvier 2005 sont acceptés.</p>	<p>Échelle des cotes</p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="342 1125 537 1369">Excellent (4)</td> <td data-bbox="342 638 537 1125">L'information est claire et présentée de façon logique. Peu de modifications sont nécessaires. L'information est claire et présentée de façon logique.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="537 1125 711 1369">Bon (3)</td> <td data-bbox="537 638 711 1125">Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style. L'information est ambiguë.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="711 1125 857 1369">Tout juste acceptable (2)</td> <td data-bbox="711 638 857 1125">Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style. L'information est ambiguë et mal organisée.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="857 1125 1031 1369">Faible (1)</td> <td data-bbox="857 638 1031 1125">L'information présentée comporte des faiblesses, au point que des sections doivent être réécrites au complet. L'information est ambiguë et mal organisée.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1031 1125 1149 1369">Not Acceptable (0)</td> <td data-bbox="1031 638 1149 1125">Tout doit être réécrit.</td> </tr> </table>	Excellent (4)	L'information est claire et présentée de façon logique. Peu de modifications sont nécessaires. L'information est claire et présentée de façon logique.	Bon (3)	Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style. L'information est ambiguë.	Tout juste acceptable (2)	Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style. L'information est ambiguë et mal organisée.	Faible (1)	L'information présentée comporte des faiblesses, au point que des sections doivent être réécrites au complet. L'information est ambiguë et mal organisée.	Not Acceptable (0)	Tout doit être réécrit.	4	
Excellent (4)	L'information est claire et présentée de façon logique. Peu de modifications sont nécessaires. L'information est claire et présentée de façon logique.												
Bon (3)	Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style. L'information est ambiguë.												
Tout juste acceptable (2)	Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style. L'information est ambiguë et mal organisée.												
Faible (1)	L'information présentée comporte des faiblesses, au point que des sections doivent être réécrites au complet. L'information est ambiguë et mal organisée.												
Not Acceptable (0)	Tout doit être réécrit.												
		Note maximale:	18										
		Nombre minimal de points requis:	12										
		Note du soumissionnaire:											

2.1.4 A.6. PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS – NIVEAU 3 : INGÉNIEUR EN LOGICIEL POUR LA RADIO RÉALISÉE PAR LOGICIEL			
Critères d'évaluation	Méthode d'évaluation	Maximum de points	Réponse du soumissionnaire (Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne l'endroit où, dans la soumission, l'information justificative peut être trouvée.)
C1. La ressource proposée devrait avoir un baccalauréat en génie électrique, informatique ou logiciel ou en informatique d'une université canadienne reconnue ou l'équivalent d'une institution étrangère, tel que déterminé par le World Education Services http://www.wes.org/ca . Une copie du diplôme doit être fournie avec la soumission.	1 diplôme = 2 points	2	
C2. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception et du développement de logiciels, ainsi que de leur programmation dans les langages C ou C++, pour les communications sans fil relatives à la radio réalisée par logiciel. Seule l'expérience acquise depuis le 1 ^{er} janvier 2000 compte.	1+ à 1,5 an = 1 point 1,5+ à 2 ans = 2 points 2+ à 2,5 ans = 3 points 2,5+ à 3 ans = 4 points 3+ à 3,5 ans = 5 points 3,5+ à 4 ans = 6 points 4 ans et + = 7 points	7	

<p>C3. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception et du développement de logiciels, ainsi que de leur programmation dans le langage Python, pour les communications sans fil relatives à la radio réalisée par logiciel. Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2000 compte.</p>	<p>1+ à 2 ans = 1 point 2+ à 3 ans = 2 points 3+ à 4 ans = 3 points 4+ à 5 ans = 4 points 5+ ans et + = 5 points</p>	<p>5</p>	
<p>C4. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la mise à l'essai logicielle, de la vérification et de la validation des algorithmes logiciels TNS. Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2003 compte.</p>	<p>1 point sera accordé pour chaque projet distinct, jusqu'à concurrence de 5 points.</p>	<p>5</p>	
<p>C5. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, de la mise en œuvre et de la mise à l'essai d'interfaces graphiques avec API pour la radio réalisée par logiciel. Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2003 compte.</p>	<p>1 point sera accordé pour chaque projet distinct, jusqu'à concurrence de 5 points.</p>	<p>5</p>	

<p>C6. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la mise en œuvre de logiciels servant à communiquer avec l'équipement de test en laboratoire et à le commander, comme Vector Signal Analyzer, Vector Network Analyzer or Vector Signal Generator. Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2003 compte.</p>	<p>0,5 point sera accordé pour chaque projet distinct, jusqu'à concurrence de 3 points.</p>	<p>3</p>							
<p>C7. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée du développement de logiciels au moyen du langage Matlab. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée du développement de logiciels au moyen des langages Perl ou Tcl. Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2003 compte.</p>	<p>3 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a participé à un projet d'au moins 6 mois demandant l'utilisation du langage Matlab. 1 point sera accordé si l'on démontre que la ressource a participé à un projet d'au moins 6 mois demandant l'utilisation des langages Perl ou Tcl. 1 point sera accordé si l'on démontre que la ressource a participé à un projet d'au moins 6 mois demandant l'utilisation des langages Perl et Tcl.</p>	<p>5</p>							
<p>C8. Dans les dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission, la ressource proposée doit avoir fait preuve de compétences de communication écrite en produisant des documents portant sur la conception, le développement ou la mise en œuvre de réseaux, d'architectures de réseau ou</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1073 1127 1166 1371">Échelle des cotes</td> <td data-bbox="1073 638 1166 1371"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1166 1127 1284 1371">Excellent (4)</td> <td data-bbox="1166 638 1284 1371">L'information est claire et présentée de façon logique.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1284 1127 1375 1371">Bon (3)</td> <td data-bbox="1284 638 1375 1371">Peu de modifications sont nécessaires. L'information est claire et présentée de façon logique.</td> </tr> </table>	Échelle des cotes		Excellent (4)	L'information est claire et présentée de façon logique.	Bon (3)	Peu de modifications sont nécessaires. L'information est claire et présentée de façon logique.	<p>4</p>	
Échelle des cotes									
Excellent (4)	L'information est claire et présentée de façon logique.								
Bon (3)	Peu de modifications sont nécessaires. L'information est claire et présentée de façon logique.								

<p>de logiciels. Toute documentation portant sur la conception, le développement ou la mise en œuvre peut satisfaire à cette exigence.</p> <p>Il faut fournir deux extraits de document d'un maximum de 12 pages.</p> <p>Seuls les documents rédigés depuis le 1^{er} janvier 2005 sont acceptés.</p>		<p>Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style.</p> <p>L'information est ambiguë.</p>	
	Tout juste acceptable (2)	<p>Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style.</p> <p>L'information est ambiguë et mal organisée.</p>	
	Faible (1)	<p>L'information présentée comporte des faiblesses, au point que des sections doivent être réécrites au complet.</p> <p>L'information est ambiguë et mal organisée.</p>	
	Inacceptable (0)	<p>Tout doit être réécrit.</p>	
		Note maximale:	36
		Note minimale globale exigée:	20
		Note du soumissionnaire:	

2.1.5. A.6. PROGRAMMEUR/DÉVELOPPEUR DE LOGICIELS – NIVEAU 2 : PROGRAMMEUR POUR LES APPLICATIONS DE LABORATOIRE

Critères d'évaluation	Méthode d'évaluation	Maximum de points	Réponse du soumissionnaire (Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne l'endroit où, dans la soumission, l'information justificative peut être trouvée.)
<p>C1. La ressource proposée devrait avoir un baccalauréat en génie électrique, informatique ou logiciel ou en informatique d'une université canadienne reconnue ou l'équivalent d'une institution étrangère, tel que déterminé par le World Education Services http://www.wes.org/ca.</p> <p>Une copie du diplôme doit être fournie avec la soumission.</p>	<p>1 diplôme = 2 points</p>	<p>2</p>	
<p>C2. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, du développement et de la programmation de logiciels pour les communications sans fil.</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2005 compte.</p>	<p>1 mois à 1 an = 1 point 1+ à 2 ans = 1,5 point 2 ans et + = 2 points</p>	<p>2</p>	
<p>C3. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la mise à l'essai logicielle, de la vérification et de la validation des algorithmes logiciels TNS.</p>	<p>1 point sera accordé pour chaque projet distinct, jusqu'à concurrence de 5 points.</p>	<p>5</p>	

<p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2005 compte.</p>			
<p>C4. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la conception, de la mise en œuvre et de la mise à l'essai d'interfaces graphiques avec API. Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2005 compte.</p>	<p>1 point sera accordé pour chaque projet distinct, jusqu'à concurrence de 5 points.</p>	<p>5</p>	
<p>C5. La ressource proposée doit posséder de l'expérience démontrée de la mise en œuvre de logiciels servant à communiquer avec l'équipement de test en laboratoire et à le commander, comme Vector Signal Analyzer, Vector Network Analyzer or Vector Signal Generator. Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2005 compte.</p>	<p>0,5 point sera accordé pour chaque projet distinct, jusqu'à concurrence de 3 points.</p>	<p>3</p>	
<p>C6. La ressource propose doit posséder de l'expérience démontrée du développement de logiciels avec Matlab. Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2005 compte.</p>	<p>2 points seront accordés si l'on démontre que la ressource a trois mois d'expérience en programmation Matlab en ayant participé à un projet d'au moins 3 mois.</p>	<p>2</p>	

<p>C7. Dans les dix années précédant la date de clôture de la demande de soumission, la ressource proposée doit avoir fait preuve de compétences de communication écrite en produisant des documents portant sur la conception, le développement et la mise en œuvre de réseaux, d'architectures de réseau ou de logiciels. Toute documentation portant sur la conception, le développement ou la mise en œuvre peut satisfaire à cette exigence.</p> <p>Il faut fournir deux extraits de document d'un maximum de 12 pages.</p> <p>Seuls les documents rédigés depuis le 1^{er} janvier 2005 sont acceptés.</p>	Échelle des cotes			
	Excellent (4)	L'information est claire et présentée de façon logique. Peu de modifications sont nécessaires		
	Bon (3)	L'information est claire et présentée de façon logique. Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style. L'information est ambiguë.		
	Tout juste acceptable (2)	Dans les sous-sections, des modifications sont nécessaires, notamment pour ce qui est du style. L'information est ambiguë et mal organisée.		
	Faible (1)	L'information présentée comporte des faiblesses, au point que des sections doivent être réécrites au complet. L'information est ambiguë et mal organisée.		
	Inacceptable (0)	Tout doit être réécrit.		
		Note maximale:	23	
		Nombre minimal de points requis:	13	
		Note du soumissionnaire:		

3. CRITÈRES COTÉS – SOMMAIRE

Élément	Référence	Note maximale	Nombre minimal de points requis
2.1.1.	A.6. Programmeur/Développeur de logiciels – niveau 3 : Ingénieur/Développeur de logiciels et de micrologiciels (MANET/Android)	36	22
2.1.2.	A.1. Concepteur d'architectures d'applications/logiciels – niveau 3 : Développeur principal (MANET/Android)	35	21
2.1.3.	A.6. Programmeur/Développeur de logiciels – niveau 3 : Programmeur de logiciels (MANET/simulation EXATA)	18	12
2.1.4.	A.6. Programmeur/Développeur de logiciels – niveau 3 : Ingénieur en logiciel pour la radio réalisée par logiciel	36	20
2.1.5.	A.6. Programmeur/Développeur de logiciels – niveau 2 : Programmeur pour les applications de laboratoire	23	13
Nombre total maximum de points:		148	
Note minimale requise:			88

PIÈCE JOINTE 4.2

BARÈME DE PRIX

En ce qui concerne le « nombre estimatif de jours » indiqué ci-dessous dans la colonne (C*), ce nombre sert uniquement aux fins d'évaluation pendant le processus de demande de soumissions et ne représente pas un engagement relatif à une utilisation future.

Période initiale du contrat :

Période initiale du contrat				
Date de l'attribution du contrat à _____				
	(B)	(C)	(D)	(E)
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Nombre estimatif de jours	Taux quotidien ferme ou taux médian (si applicable)	Coût total (C × D)
A.1 Concepteur d'architectures d'applications/Logiciels : Développeur principal (Manet/Android)	Niveau 3	200	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur pour les applications de laboratoire	Niveau 2	200	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur/Développeur de logiciels et de micrologiciels (Manet/Android)	Niveau 3	200	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur logiciel (Manet/Simulation EXata)	Niveau 3	75	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur en logiciel pour radio réalisée par logiciel	Niveau 3	100	\$	\$
Prix total de la période initiale du contrat				<à déterminer> \$

Périodes d'option :

Période d'option 1				
Du _____ au _____				
	(B)	(C)	(D)	(E)
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Nombre estimatif de jours	Taux quotidien ferme ou taux médian (si applicable)	Coût total (C × D)
A.1 Concepteur d'architectures d'applications/Logiciels : Développeur principal (Manet/Android)	Niveau 3	200	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur pour les applications de laboratoire	Niveau 2	200	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur/Développeur de logiciels et de micrologiciels (Manet/Android)	Niveau 3	200	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur logiciel (Manet/Simulation EXata)	Niveau 3	75	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur en logiciel pour radio réalisée par logiciel	Niveau 3	100	\$	\$
Prix total pour la période d'option 1				<à déterminer> \$

Période d'option 2				
Du _____ au _____				
	(B)	(C)	(D)	(E)
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Nombre estimatif de jours	Taux quotidien ferme ou taux médian	Coût total (C × D)
A.1 Concepteur d'architectures d'applications/Logiciels : Développeur principal (Manet/Android)	Niveau 3	200	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur pour les applications de laboratoire	Niveau 2	200	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur/Développeur de logiciels et de micrologiciels (Manet/Android)	Niveau 3	200	\$	\$

A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur logiciel (Manet/Simulation EXata)	Niveau 3	75	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur en logiciel pour radio réalisée par logiciel	Niveau 3	100	\$	\$
Prix total pour la période d'option 2				<à déterminer> \$
Période d'option 3				
Du _____ au _____				
	(B)	(C)	(D)	(E)
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Nombre estimatif de jours	Taux quotidien ferme ou taux médian	Coût total (C × D)
A.1 Concepteur d'architectures d'applications/Logiciels : Développeur principal (Manet/Android)	Niveau 3	200	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur pour les applications de laboratoire	Niveau 2	200	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur/Développeur de logiciels et de micrologiciels (Manet/Android)	Niveau 3	200	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur logiciel (Manet/Simulation EXata)	Niveau 3	75	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur en logiciel pour radio réalisée par logiciel	Niveau 3	100	\$	\$
Prix total pour la période d'option 2				<à déterminer> \$
Période d'option 4				
Du _____ au _____				
	(B)	(C)	(D)	(E)
Catégorie de ressources	Niveau de compétence	Nombre estimatif de jours	Taux quotidien ferme ou taux médian	Coût total (C × D)
A.1 Concepteur d'architectures d'applications/Logiciels : Développeur principal (Manet/Android)	Niveau 3	200	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur pour les applications de laboratoire	Niveau 2	200	\$	\$

N° de l'invitation :
W7714-156010

N° de la modification :

ID de l'acheteur
617ZM

A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur/Développeur de logiciels et de micrologiciels (Manet/Android)	Niveau 3	200	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Programmeur logiciel (Manet/Simulation EXata)	Niveau 3	75	\$	\$
A.6 Programmeur/Développeur de logiciels : Ingénieur en logiciel pour radio réalisée par logiciel	Niveau 3	100	\$	\$
Prix total pour la période d'option 2				<à déterminer> \$

Prix total de la soumission	
(période initiale du contrat + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3 + période d'option 4)	<à déterminer> \$

PIÈCE JOINTE 5.1

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, le soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de défaut, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada se réserve le droit d'exiger des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le Canada peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web du [Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [Si aucune date n'est indiquée, la date de clôture des soumissions sera utilisée.]

Répondre aux questions A et B.

A. Cocher une seule case :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur régi par le gouvernement fédéral assujetti à la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires; les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein).
- A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada.
- A5.1 Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide avec le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada et que cet accord est en vigueur.

OU

- A5.2 Le soumissionnaire atteste qu'il a présenté le formulaire « Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi » (LAB1168) au Programme du travail d'Emploi et développement social Canada. Comme il s'agit d'une condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remplir le formulaire « Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi » (LAB1168), le signer en bonne et due forme et le transmettre au Programme du travail d'Emploi et développement social Canada.

B. Cocher une seule case :

- B1. Le soumissionnaire ne fait pas partie d'une coentreprise.

OU

- B2. Le soumissionnaire fait partie d'une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation » remplie. (Voir la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)